édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 20

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	315	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 07 79 0 20 90	TB 7 B 1	39 209							
ZD	23	LES CHANATS	0 22 10	0 22 10	TB 4	2044							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	53	LE BOUT DES RUES	0 73 93	0 16 11 0 36 93 0 20 89	TB 3 TB 6 TB 7	1530 3231 104							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 1 24 72** — **7157**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 20
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 21

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
A	90001	CR	0 14 35	0 14 35	TB 5	1292							
A	90002	CR	0 02 40	0 02 40	TB 5	216							
B	90001	CR	0 10 19	0 02 01 0 08 18	TR 4 TB 5	186 736							
C	90001	CR	0 31 26	0 08 25 0 23 01	TR 4 TB 4	763 2128							
C	90002	CR	0 67 67	0 02 81 0 12 08 0 21 61 0 31 17	TB 2 TB 3 TB 5 TB 6	274 1148 1945 2727							
C	90003	CR	0 41 28	0 13 13 0 08 65 0 02 38 0 17 12	TB 2 TB 3 TB 5 TB 6	1280 822 214 1498							
ZA	90001	CR	0 34 99	0 08 79 0 22 70 0 03 50	TR 3 TR 4 TB 5	835 2100 315							
ZA	90002	CR	0 32 95	0 06 97 0 25 98	TR 2 TR 3	680 2468							
ZA	90003	CR	0 16 12	0 16 12	TR 3	1531							
ZB	90001	CR	0 75 34	0 25 73 0 11 16 0 26 98 0 11 47	TR 4 TB 3 TB 4 TB 5	2380 1060 2496 1032							
ZB	90002	CR	0 45 79	0 45 79	TR 4	4236							
ZB	90003	CR	0 46 47	0 36 92 0 09 55	TR 3 TB 4	3507 883							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 18 81** — **38752**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 21
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 21

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 18 81			38752							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	90004	CR	0 53 91	0 23 72 0 30 19	TR 3 TR 4	2253 2793							
ZB	90005	CR	0 54 36	0 34 82 0 14 44 0 05 10	TR 4 TB 3 TB 4	3221 1372 472							
ZC	90001	CR	0 51 15	0 38 91 0 12 24	TR 2 TB 4	3794 1132							
ZC	90002	CR	0 05 18	0 05 18	TR 2	505							
ZC	90003	CR	0 37 45	0 20 93 0 16 52	TR 2 TR 3	2041 1569							
ZD	90001	CR	0 55 69	0 45 19 0 10 50	TR 3 TB 5	4293 945							
ZD	90002	CR	0 30 27	0 30 27	TB 4	2800							
ZD	90003	CR	0 30 49	0 30 49	TR 3	2897							
ZE	90001	CR	0 23 38	0 10 88 0 06 07 0 06 43	TR 3 TR 4 TB 4	1034 561 595							
ZE	90002	CR	0 34 09	0 34 09	TR 3	3239							
ZE	90003	CR	0 10 96	0 10 96	TB 3	1041							
ZE	90004	CR	0 68 08	0 42 35 0 25 73	TR 3 TB 4	4023 2380							
ZE	90005	CR	0 60 07	0 42 17 0 17 90	TR 3 TR 4	4006 1656							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 9 33 89 **87374**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 21
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 21

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	9 33 89			87374							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZH	90001	CR	0 24 83	0 05 34 0 10 10 0 09 39	TB 2 TB 3 TB 4	521 960 869							
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :** 9 58 72			89724							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 26 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 21
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE CHARMOY													
ZH	13	LA SABLONNIERE	0 57 80	0 08 44	TB 1	844							
				0 43 09	TB 2	4201							
				0 06 27	TB 3	596							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 57 80 5641**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 120
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 150

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	9	L AUGE	0 29 60	0 29 60	TB 2	2886							
Bail rural du 29/09/2022 Volume 2022 P 10711													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 29 60 2886**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 150
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	23	CHAMP AUX OISEAUX	10 44 00	2 62 14	TR 2	25559							
				0 38 82	TB 1	3882							
				1 06 26	TB 2	10360							
				4 00 34	TB 3	38032							
				2 36 44	TB 4	21871							
Bail à long terme													
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	10 44 00		99704							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 160
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	23	CHAMP AUX OISEAUX	10 44 00	2 62 14	TR 2	25559							
				0 38 82	TB 1	3882							
				1 06 26	TB 2	10360							
				4 00 34	TB 3	38032							
				2 36 44	TB 4	21871							
Bail à long terme													
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	10 44 00		99704							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 160
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 170

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	25	LES VIGNOTTES	0 21 35	0 04 50 0 00 03 0 16 82	TR 1 TR 2 TB 3	450 3 1598							
C	61	LE COURROY	0 45 19	0 36 89 0 08 30	TB 3 TB 4	3505 768							
C	500	LE COURROY	0 10 36	0 08 57 0 01 79	TB 3 TB 4	814 166							
C	503	LE COURROY	0 24 61	0 23 97 0 00 64	TB 3 TB 4	2277 59							
C	504	LE COURROY	0 24 58	0 23 87 0 00 71	TB 3 TB 4	2268 66							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 1 26 09** — **11974**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 170
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	284	CHAMP AUX OISEAUX	0 30 04	0 18 90 0 11 14	TB 1 TB 3	1890 1058							
C	287	CHAMP AUX OISEAUX	0 43 74	0 27 00 0 16 74	TB 1 TB 3	2700 1590							
C	295	CHAMP AUX OISEAUX	0 39 74	0 25 16 0 12 69 0 01 89	TB 1 TB 3 TB 4	2516 1206 175							
C	370	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 84	0 34 84	TB 3	3310							
ZC	33	LA PORTIERIE	10 27 19	3 28 08 3 95 84 3 03 27	TR 1 TR 2 TR 3	32808 38594 28811							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 11 75 55** — **114658**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 180
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	9	LE MOULIN A VENT	0 00 04	0 00 04	TR 2	4							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 00 04** — **4**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 260
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	23	LE MOULIN A VENT	0 04 51	0 04 51	TR 2	440							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 04 51 440**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 300
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	8	BAS DU CHEMIN D AVANT	0 13 00	0 13 00	TR 2	1268							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 13 00 1268**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 400
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	9	BAS DU CHEMIN D AVANT	0 15 90	0 15 90	TR 2	1550							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 15 90 1550**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 420
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	251	CHAMP AUX OISEAUX	0 17 74	0 17 74	B 1	177							
C	376	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 73	0 02 05 0 00 50 0 34 18	TB 2 TB 3 B 1	200 48 342							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**0 54 47**		**767**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 460
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 470

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	371	CHAMP AUX OISEAUX	0 32 47	0 14 20 0 18 27	TB 2 TB 3	1385 1736							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**0 32 47**		**3121**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 470
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	4	LA GRANGE BRULEE	0 29 50	0 26 23 0 03 27	TR 1 TR 2	2623 319							
ZC	17	LES CHAMPIGNOTS	6 50 60	3 19 94 3 30 66	TR 1 TR 2	31994 32239							
ZC	39	LA GRANGE BRULEE	5 40 06	4 38 45 1 01 61	TR 1 TR 2	43845 9907							
ZC	40	LA GRANGE BRULEE	0 08 54	0 08 54	TR 1	854							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 12 28 70			121781							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	4	LA GRANGE BRULEE	0 29 50	0 26 23 0 03 27	TR 1 TR 2	2623 319							
ZC	17	LES CHAMPIGNOTS	6 50 60	3 19 94 3 30 66	TR 1 TR 2	31994 32239							
ZC	39	LA GRANGE BRULEE	5 40 06	4 38 45 1 01 61	TR 1 TR 2	43845 9907							
ZC	40	LA GRANGE BRULEE	0 08 54	0 08 54	TR 1	854							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 12 28 70			121781							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	4	LA GRANGE BRULEE	0 29 50	0 26 23 0 03 27	TR 1 TR 2	2623 319							
ZC	17	LES CHAMPIGNOTS	6 50 60	3 19 94 3 30 66	TR 1 TR 2	31994 32239							
ZC	39	LA GRANGE BRULEE	5 40 06	4 38 45 1 01 61	TR 1 TR 2	43845 9907							
ZC	40	LA GRANGE BRULEE	0 08 54	0 08 54	TR 1	854							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 12 28 70			121781							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	4	LA GRANGE BRULEE	0 29 50	0 26 23 0 03 27	TR 1 TR 2	2623 319							
ZC	17	LES CHAMPIGNOTS	6 50 60	3 19 94 3 30 66	TR 1 TR 2	31994 32239							
ZC	39	LA GRANGE BRULEE	5 40 06	4 38 45 1 01 61	TR 1 TR 2	43845 9907							
ZC	40	LA GRANGE BRULEE	0 08 54	0 08 54	TR 1	854							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 12 28 70			121781							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	313	LA PIERRE AU COIN	0 20 38	0 06 54 0 13 84	TR 3 TB 3	621 1315							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**0 20 38**		**1936**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 560
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	13	FIN DES TOMES	8 07 10	0 12 09 2 08 03 2 20 12 3 60 30 0 06 56	TR 2 TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1179 20283 20911 33328 590							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**8 07 10**		**76291**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 580
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	13	FIN DES TOMES	8 07 10	0 12 09 2 08 03 2 20 12 3 60 30 0 06 56	TR 2 TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1179 20283 20911 33328 590							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**8 07 10**		**76291**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 580
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	13	FIN DES TOMES	8 07 10	0 12 09 2 08 03 2 20 12 3 60 30 0 06 56	TR 2 TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1179 20283 20911 33328 590							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**8 07 10**		**76291**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 580
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	13	FIN DES TOMES	8 07 10	0 12 09 2 08 03 2 20 12 3 60 30 0 06 56	TR 2 TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1179 20283 20911 33328 590							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**8 07 10**		**76291**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 580
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	314	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	324	LA PIERRE AU COIN	0 27 00	0 27 00	TB 3	2565							
C	215	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 02 91 0 05 59 0 03 80	TB 1 TB 3 TB 4	291 531 352							
ZH	12	LA SABLONNIERE	16 40 70	4 58 86 7 46 94 4 34 90	TB 1 TB 2 TB 3	45886 72827 41316							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	4	LA SABLONNIERE	5 33 30	2 51 67 2 81 63	TB 3 TB 4	23909 26051							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**22 41 99**		**216454**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 600
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	314	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	324	LA PIERRE AU COIN	0 27 00	0 27 00	TB 3	2565							
C	215	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 02 91 0 05 59 0 03 80	TB 1 TB 3 TB 4	291 531 352							
ZH	12	LA SABLONNIERE	16 40 70	4 58 86 7 46 94 4 34 90	TB 1 TB 2 TB 3	45886 72827 41316							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	4	LA SABLONNIERE	5 33 30	2 51 67 2 81 63	TB 3 TB 4	23909 26051							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**22 41 99**		**216454**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 600
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	314	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	324	LA PIERRE AU COIN	0 27 00	0 27 00	TB 3	2565							
C	215	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 02 91 0 05 59 0 03 80	TB 1 TB 3 TB 4	291 531 352							
ZH	12	LA SABLONNIERE	16 40 70	4 58 86 7 46 94 4 34 90	TB 1 TB 2 TB 3	45886 72827 41316							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	4	LA SABLONNIERE	5 33 30	2 51 67 2 81 63	TB 3 TB 4	23909 26051							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**22 41 99**		**216454**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 600
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	311	LA PIERRE AU COIN	0 28 49	0 19 94 0 08 55	TR 3 TB 3	1894 812							
B	317	LA PIERRE AU COIN	0 28 32	0 28 32	TB 3	2690							
B	319	LA PIERRE AU COIN	0 36 56	0 36 56	TB 3	3473							
B	320	LA PIERRE AU COIN	0 26 56	0 26 56	TB 3	2523							
B	323	LA PIERRE AU COIN	0 26 57	0 26 57	TB 3	2524							
B	466	LA PIERRE AU COIN	0 37 58	0 37 58	TB 3	3570							
B	467	LA PIERRE AU COIN	0 37 58	0 37 58	TB 3	3570							
C	234	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 61 60	0 51 70 0 09 90	TB 5 B 1	4653 99							
C	274	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 51	0 02 18 0 21 41 0 13 92	TB 2 TB 3 TB 4	213 2034 1288							
ZH	10	LA SABLONNIERE	4 10 50	1 31 56 1 58 84 1 20 10	TB 1 TB 2 TB 3	13156 15487 11410							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	2	LA SABLONNIERE	1 59 60	0 64 79 0 94 81	TB 3 TB 4	6155 8770							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**8 90 87**		**84321**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 620
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	12	LA PORTIERIE	11 57 20	6 37 59 4 96 50 0 23 11	TR 1 TR 2 TR 3	63759 48409 2195							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	26	LE FOND DE VOSLUISANT	1 92 70	1 24 30 0 68 40	TR 2 TB 2	12119 6669							
ZL	27	LE FOND DE VOSLUISANT	0 53 30	0 18 61 0 34 69	TR 2 TB 2	1814 3382							
ZL	28	LE FOND DE VOSLUISANT	0 23 30	0 04 03 0 19 27	TR 2 TB 2	393 1879							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	14 26 50		140619							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 660
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	12	LA PORTIERIE	11 57 20	6 37 59 4 96 50 0 23 11	TR 1 TR 2 TR 3	63759 48409 2195							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	26	LE FOND DE VOSLUISANT	1 92 70	1 24 30 0 68 40	TR 2 TB 2	12119 6669							
ZL	27	LE FOND DE VOSLUISANT	0 53 30	0 18 61 0 34 69	TR 2 TB 2	1814 3382							
ZL	28	LE FOND DE VOSLUISANT	0 23 30	0 04 03 0 19 27	TR 2 TB 2	393 1879							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	14 26 50		140619							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 660
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	14	LES CHAMPIGNOTS	0 19 80	0 19 80	TR 1	1980							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 19 80 1980**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 680
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	273	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 79	0 03 04 0 02 00 0 35 48 0 00 27	TB 2 TB 3 TB 4 B 1	296 190 3282 3							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	65	LE BOUT DES RUES	5 32 46	1 38 11 3 94 35	TB 1 TB 3	13811 37463							
ZI	66	LE BOUT DES RUES	0 67 60	0 67 60	TB 3	6422							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**6 40 85**		**61467**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 700
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	273	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 79	0 03 04 0 02 00 0 35 48 0 00 27	TB 2 TB 3 TB 4 B 1	296 190 3282 3							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	65	LE BOUT DES RUES	5 32 46	1 38 11 3 94 35	TB 1 TB 3	13811 37463							
ZI	66	LE BOUT DES RUES	0 67 60	0 67 60	TB 3	6422							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**6 40 85**		**61467**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 700
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZH	11	LA SABLONNIERE	3 97 80	1 15 91	TB 1	11591							
				1 64 29	TB 2	16018							
				1 17 60	TB 3	11172							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	3	LA SABLONNIERE	2 02 10	0 76 61	TB 3	7278							
				1 25 49	TB 4	11608							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 5 99 90			57667							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 720
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	316	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	321	LA PIERRE AU COIN	0 26 56	0 26 56	TB 3	2523							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 55 25** — **5249**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 740
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	316	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	321	LA PIERRE AU COIN	0 26 56	0 26 56	TB 3	2523							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 55 25** — **5249**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 740
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	316	LA PIERRE AU COIN	0 28 69	0 28 69	TB 3	2726							
B	321	LA PIERRE AU COIN	0 26 56	0 26 56	TB 3	2523							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 55 25** — **5249**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 740
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	209	CHEMIN AUX ANES	0 54 47	0 16 93	TB 1	1693							
				0 11 02	TB 2	1074							
				0 15 19	TB 3	1443							
				0 11 33	TB 4	1048							
C	213	CHEMIN AUX ANES	0 83 80	0 25 06	TB 1	2506							
				0 13 27	TB 2	1294							
				0 27 74	TB 3	2635							
				0 14 09	TB 4	1303							
				0 03 64	TB 5	328							
C	220	CHEMIN AUX ANES	0 19 54	0 06 08	TB 1	608							
				0 02 45	TB 2	239							
				0 03 00	TB 3	285							
				0 03 10	TB 4	287							
				0 04 85	TB 5	437							
				0 00 06	B 1	1							
C	225	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 87 59	0 87 59	TB 1	8759							
C	229	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	230	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 48 55	TB 4	4491							
C	265	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 68	0 22 66	TB 3	2153							
				0 00 02	TB 5	2							
C	277	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 59	0 11 02	TB 1	1102							
				0 04 28	TB 2	417							
				0 21 29	TB 3	2023							
C	278	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 84	0 07 98	TB 1	798							
				0 00 96	TB 2	94							
				0 12 90	TB 3	1226							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 07 70** — **39347**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 07 70			39347							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	279	CHAMP AUX OISEAUX	0 24 43	0 11 86 0 00 07 0 12 50	TB 1 TB 2 TB 3	1186 7 1188							
C	281	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 55	0 18 76 0 15 79	TB 1 TB 3	1876 1500							
C	349	CHAMP AUX OISEAUX	0 87 24	0 87 24	TB 2	8506							
C	350	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 50	0 40 50	TB 2	3949							
C	351	CHAMP AUX OISEAUX	0 54 24	0 54 24	TB 2	5288							
C	352	CHAMP AUX OISEAUX	0 47 67	0 47 67	TB 2	4648							
C	355	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 62	0 20 62	TB 2	2010							
C	357	CHAMP AUX OISEAUX	0 61 89	0 36 73 0 25 16	TB 2 TB 3	3581 2390							
C	358	CHAMP AUX OISEAUX	0 55 94	0 55 94	TB 2	5454							
ZA	6	LES VILLERES	5 05 20	4 70 17 0 35 03	TR 2 TR 3	45842 3328							
ZA	10	BAS DU CHEMIN D AVANT	4 79 10	1 10 76 3 68 34	TR 1 TR 2	11076 35913							
ZB	11	FIN DES TOMES	4 43 00	3 34 40 1 08 60	TB 2 TB 3	32604 10317							
ZB	12	FIN DES TOMES	2 49 40	1 40 68 0 81 46 0 27 26	TB 2 TB 3 TB 4	13716 7739 2522							
ZE	5	CHAMP MASSON	5 64 00	4 35 05 1 28 95	TR 2 TR 3	42417 12250							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 30 75 48 **298654**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	30 75 48			298654							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	24	LE FOND DE VOSLUISANT	1 73 90	0 62 84 0 81 14 0 29 92	TR 1 TR 2 TB 2	6284 7911 2917							
ZL	25	LE FOND DE VOSLUISANT	2 36 00	0 41 69 1 43 17 0 51 14	TR 1 TR 2 TB 2	4169 13959 4986							
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :** 34 85 38			338880							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 25 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	209	CHEMIN AUX ANES	0 54 47	0 16 93	TB 1	1693							
				0 11 02	TB 2	1074							
				0 15 19	TB 3	1443							
				0 11 33	TB 4	1048							
C	213	CHEMIN AUX ANES	0 83 80	0 25 06	TB 1	2506							
				0 13 27	TB 2	1294							
				0 27 74	TB 3	2635							
				0 14 09	TB 4	1303							
				0 03 64	TB 5	328							
C	220	CHEMIN AUX ANES	0 19 54	0 06 08	TB 1	608							
				0 02 45	TB 2	239							
				0 03 00	TB 3	285							
				0 03 10	TB 4	287							
				0 04 85	TB 5	437							
				0 00 06	B 1	1							
C	225	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 87 59	0 87 59	TB 1	8759							
C	229	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	230	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 48 55	TB 4	4491							
C	265	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 68	0 22 66	TB 3	2153							
				0 00 02	TB 5	2							
C	277	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 59	0 11 02	TB 1	1102							
				0 04 28	TB 2	417							
				0 21 29	TB 3	2023							
C	278	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 84	0 07 98	TB 1	798							
				0 00 96	TB 2	94							
				0 12 90	TB 3	1226							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 07 70** — **39347**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 07 70			39347							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	279	CHAMP AUX OISEAUX	0 24 43	0 11 86 0 00 07 0 12 50	TB 1 TB 2 TB 3	1186 7 1188							
C	281	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 55	0 18 76 0 15 79	TB 1 TB 3	1876 1500							
C	349	CHAMP AUX OISEAUX	0 87 24	0 87 24	TB 2	8506							
C	350	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 50	0 40 50	TB 2	3949							
C	351	CHAMP AUX OISEAUX	0 54 24	0 54 24	TB 2	5288							
C	352	CHAMP AUX OISEAUX	0 47 67	0 47 67	TB 2	4648							
C	355	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 62	0 20 62	TB 2	2010							
C	357	CHAMP AUX OISEAUX	0 61 89	0 36 73 0 25 16	TB 2 TB 3	3581 2390							
C	358	CHAMP AUX OISEAUX	0 55 94	0 55 94	TB 2	5454							
ZA	6	LES VILLERES	5 05 20	4 70 17 0 35 03	TR 2 TR 3	45842 3328							
ZA	10	BAS DU CHEMIN D AVANT	4 79 10	1 10 76 3 68 34	TR 1 TR 2	11076 35913							
ZB	11	FIN DES TOMES	4 43 00	3 34 40 1 08 60	TB 2 TB 3	32604 10317							
ZB	12	FIN DES TOMES	2 49 40	1 40 68 0 81 46 0 27 26	TB 2 TB 3 TB 4	13716 7739 2522							
ZE	5	CHAMP MASSON	5 64 00	4 35 05 1 28 95	TR 2 TR 3	42417 12250							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 30 75 48 **298654**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	30 75 48			298654							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	24	LE FOND DE VOSLUISANT	1 73 90	0 62 84 0 81 14 0 29 92	TR 1 TR 2 TB 2	6284 7911 2917							
ZL	25	LE FOND DE VOSLUISANT	2 36 00	0 41 69 1 43 17 0 51 14	TR 1 TR 2 TB 2	4169 13959 4986							
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :** 34 85 38			338880							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 25 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	209	CHEMIN AUX ANES	0 54 47	0 16 93	TB 1	1693							
				0 11 02	TB 2	1074							
				0 15 19	TB 3	1443							
				0 11 33	TB 4	1048							
C	213	CHEMIN AUX ANES	0 83 80	0 25 06	TB 1	2506							
				0 13 27	TB 2	1294							
				0 27 74	TB 3	2635							
				0 14 09	TB 4	1303							
				0 03 64	TB 5	328							
C	220	CHEMIN AUX ANES	0 19 54	0 06 08	TB 1	608							
				0 02 45	TB 2	239							
				0 03 00	TB 3	285							
				0 03 10	TB 4	287							
				0 04 85	TB 5	437							
				0 00 06	B 1	1							
C	225	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 87 59	0 87 59	TB 1	8759							
C	229	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	230	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 48 55	TB 4	4491							
C	265	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 68	0 22 66	TB 3	2153							
				0 00 02	TB 5	2							
C	277	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 59	0 11 02	TB 1	1102							
				0 04 28	TB 2	417							
				0 21 29	TB 3	2023							
C	278	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 84	0 07 98	TB 1	798							
				0 00 96	TB 2	94							
				0 12 90	TB 3	1226							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 07 70** — **39347**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 07 70			39347							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	279	CHAMP AUX OISEAUX	0 24 43	0 11 86 0 00 07 0 12 50	TB 1 TB 2 TB 3	1186 7 1188							
C	281	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 55	0 18 76 0 15 79	TB 1 TB 3	1876 1500							
C	349	CHAMP AUX OISEAUX	0 87 24	0 87 24	TB 2	8506							
C	350	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 50	0 40 50	TB 2	3949							
C	351	CHAMP AUX OISEAUX	0 54 24	0 54 24	TB 2	5288							
C	352	CHAMP AUX OISEAUX	0 47 67	0 47 67	TB 2	4648							
C	355	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 62	0 20 62	TB 2	2010							
C	357	CHAMP AUX OISEAUX	0 61 89	0 36 73 0 25 16	TB 2 TB 3	3581 2390							
C	358	CHAMP AUX OISEAUX	0 55 94	0 55 94	TB 2	5454							
ZA	6	LES VILLERES	5 05 20	4 70 17 0 35 03	TR 2 TR 3	45842 3328							
ZA	10	BAS DU CHEMIN D AVANT	4 79 10	1 10 76 3 68 34	TR 1 TR 2	11076 35913							
ZB	11	FIN DES TOMES	4 43 00	3 34 40 1 08 60	TB 2 TB 3	32604 10317							
ZB	12	FIN DES TOMES	2 49 40	1 40 68 0 81 46 0 27 26	TB 2 TB 3 TB 4	13716 7739 2522							
ZE	5	CHAMP MASSON	5 64 00	4 35 05 1 28 95	TR 2 TR 3	42417 12250							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 30 75 48 **298654**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	30 75 48			298654							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	24	LE FOND DE VOSLUISANT	1 73 90	0 62 84 0 81 14 0 29 92	TR 1 TR 2 TB 2	6284 7911 2917							
ZL	25	LE FOND DE VOSLUISANT	2 36 00	0 41 69 1 43 17 0 51 14	TR 1 TR 2 TB 2	4169 13959 4986							
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :** 34 85 38			338880							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 25 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	209	CHEMIN AUX ANES	0 54 47	0 16 93	TB 1	1693							
				0 11 02	TB 2	1074							
				0 15 19	TB 3	1443							
				0 11 33	TB 4	1048							
C	213	CHEMIN AUX ANES	0 83 80	0 25 06	TB 1	2506							
				0 13 27	TB 2	1294							
				0 27 74	TB 3	2635							
				0 14 09	TB 4	1303							
				0 03 64	TB 5	328							
C	220	CHEMIN AUX ANES	0 19 54	0 06 08	TB 1	608							
				0 02 45	TB 2	239							
				0 03 00	TB 3	285							
				0 03 10	TB 4	287							
				0 04 85	TB 5	437							
				0 00 06	B 1	1							
C	225	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 87 59	0 87 59	TB 1	8759							
C	229	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	230	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 48 55	TB 4	4491							
C	265	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 68	0 22 66	TB 3	2153							
				0 00 02	TB 5	2							
C	277	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 59	0 11 02	TB 1	1102							
				0 04 28	TB 2	417							
				0 21 29	TB 3	2023							
C	278	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 84	0 07 98	TB 1	798							
				0 00 96	TB 2	94							
				0 12 90	TB 3	1226							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 07 70** — **39347**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 07 70			39347							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	279	CHAMP AUX OISEAUX	0 24 43	0 11 86 0 00 07 0 12 50	TB 1 TB 2 TB 3	1186 7 1188							
C	281	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 55	0 18 76 0 15 79	TB 1 TB 3	1876 1500							
C	349	CHAMP AUX OISEAUX	0 87 24	0 87 24	TB 2	8506							
C	350	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 50	0 40 50	TB 2	3949							
C	351	CHAMP AUX OISEAUX	0 54 24	0 54 24	TB 2	5288							
C	352	CHAMP AUX OISEAUX	0 47 67	0 47 67	TB 2	4648							
C	355	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 62	0 20 62	TB 2	2010							
C	357	CHAMP AUX OISEAUX	0 61 89	0 36 73 0 25 16	TB 2 TB 3	3581 2390							
C	358	CHAMP AUX OISEAUX	0 55 94	0 55 94	TB 2	5454							
ZA	6	LES VILLERES	5 05 20	4 70 17 0 35 03	TR 2 TR 3	45842 3328							
ZA	10	BAS DU CHEMIN D AVANT	4 79 10	1 10 76 3 68 34	TR 1 TR 2	11076 35913							
ZB	11	FIN DES TOMES	4 43 00	3 34 40 1 08 60	TB 2 TB 3	32604 10317							
ZB	12	FIN DES TOMES	2 49 40	1 40 68 0 81 46 0 27 26	TB 2 TB 3 TB 4	13716 7739 2522							
ZE	5	CHAMP MASSON	5 64 00	4 35 05 1 28 95	TR 2 TR 3	42417 12250							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 30 75 48 **298654**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	30 75 48			298654							
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	24	LE FOND DE VOSLUISANT	1 73 90	0 62 84 0 81 14 0 29 92	TR 1 TR 2 TB 2	6284 7911 2917							
ZL	25	LE FOND DE VOSLUISANT	2 36 00	0 41 69 1 43 17 0 51 14	TR 1 TR 2 TB 2	4169 13959 4986							
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :** 34 85 38			338880							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 25 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 760
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	22	L AUGE	0 29 80	0 08 41 0 21 39	TR 2 TB 2	820 2086							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 29 80** — **2906**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 820
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	16	L AUGE	0 89 10	0 14 69 0 74 41	TR 2 TB 2	1432 7255							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 89 10** — **8687**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 840
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	16	L AUGE	0 89 10	0 14 69 0 74 41	TR 2 TB 2	1432 7255							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 89 10** — **8687**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 840
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	353	CHAMP AUX OISEAUX	0 93 58	0 93 58	TB 2	9124							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
C	354	CHAMP AUX OISEAUX	0 59 15	0 59 15	TB 2	5767							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZA	2	LES ARNATES	14 19 40	7 27 63 2 00 05 4 91 72	TR 2 TR 3 TB 3	70944 19005 46713							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZD	8	CHEMIN DE VILLEMAUR	6 25 90	1 43 94 3 57 01 1 24 95	TR 1 TR 2 TB 3	14394 34808 11870							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	17	L AUGE	0 65 40	0 11 90 0 53 50	TR 2 TB 2	1160 5216							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	18	L AUGE	0 97 80	0 19 51 0 78 29	TR 2 TB 2	1902 7633							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	19	L AUGE	2 35 00	0 53 10 1 81 90	TR 2 TB 2	5177 17735							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	20	L AUGE	0 64 80	0 16 68 0 48 12	TR 2 TB 2	1626 4692							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	21	L AUGE	0 77 90	0 21 38 0 56 52	TR 2 TB 2	2085 5511							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 27 38 93 **265362**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 880
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	27 38 93			265362							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	23	L AUGE	3 47 30	1 07 81 2 39 49	TR 2 TB 2	10511 23350							
Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	10	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	1 24 10	0 08 38 1 15 72	TR 3 TB 3	796 10993							
Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le													
FEUILLET N° 2 ET DERNIER		**TOTAUX :**	32 10 33			311012							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 880
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	353	CHAMP AUX OISEAUX	0 93 58	0 93 58	TB 2	9124							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
C	354	CHAMP AUX OISEAUX	0 59 15	0 59 15	TB 2	5767							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZA	2	LES ARNATES	14 19 40	7 27 63 2 00 05 4 91 72	TR 2 TR 3 TB 3	70944 19005 46713							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZD	8	CHEMIN DE VILLEMAUR	6 25 90	1 43 94 3 57 01 1 24 95	TR 1 TR 2 TB 3	14394 34808 11870							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	17	L AUGE	0 65 40	0 11 90 0 53 50	TR 2 TB 2	1160 5216							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	18	L AUGE	0 97 80	0 19 51 0 78 29	TR 2 TB 2	1902 7633							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	19	L AUGE	2 35 00	0 53 10 1 81 90	TR 2 TB 2	5177 17735							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	20	L AUGE	0 64 80	0 16 68 0 48 12	TR 2 TB 2	1626 4692							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											
ZL	21	L AUGE	0 77 90	0 21 38 0 56 52	TR 2 TB 2	2085 5511							
		Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le											

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 27 38 93 **265362**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 880
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	27 38 93			265362							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	23	L AUGE	3 47 30	1 07 81 2 39 49	TR 2 TB 2	10511 23350							
Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	10	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	1 24 10	0 08 38 1 15 72	TR 3 TB 3	796 10993							
Bail rural au profit de COACHE Frédéric né le													
FEUILLET N° 2 ET DERNIER		**TOTAUX :**	32 10 33			311012							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 880
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	127	COTE MAUFAIT	0 27 65	0 24 84 0 02 81	TB 2 TB 3	2422 267							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	128	COTE MAUFAIT	0 27 65	0 02 12 0 21 24 0 04 29	TB 2 TB 3 B 1	207 2018 43							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	136	COTE MAUFAIT	0 21 04	0 19 69 0 01 35	TB 3 TB 4	1871 125							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	207	CHEMIN AUX ANES	0 24 78	0 24 78	TB 3	2354							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	217	CHEMIN AUX ANES	0 47 09	0 12 02 0 04 39 0 07 45 0 08 53 0 14 69 0 00 01	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4 TB 5 B 1	1202 428 708 789 1322 0							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	254	CHAMP AUX OISEAUX	0 76 75	0 19 38 0 32 98 0 24 34 0 00 05	TB 2 TB 3 TB 4 B 1	1890 3133 2251 1							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	255	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 86	0 20 02 0 09 84	TB 3 TB 4	1902 910							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
C	263	CHAMP AUX OISEAUX	0 28 55	0 04 82 0 12 10 0 11 63	TB 2 TB 3 TB 5	470 1150 1047							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 83 37** — **26510**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 900
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 83 37			26510							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	7	LE MOULIN A VENT	6 94 80	4 80 66 1 41 32 0 72 82	TR 2 TR 3 TB 3	46864 13425 6918							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
ZD	7	CHEMIN DE VILLEMAUR	3 87 20	0 82 03 2 31 89 0 73 28	TR 1 TR 2 TB 3	8203 22609 6962							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	9	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	1 34 30	0 95 58 0 38 72	TR 3 TB 3	9080 3678							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
ZK	13	BROSPRURE	3 80 00	0 88 78 2 91 22	TR 2 TB 1	8656 29122							
		Bail rural consenti à COACHE Frédéric											
FEUILLET N° 2 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**18 79 67**		**182027**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 900
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
A	365	LE VILLAGE	0 09 72	0 09 72	TB 3	923							
B	302	LES CHANATS	0 25 00	0 06 53 0 18 47	TR 3 TB 3	620 1755							
	Bail rural												
B	306	LES CHANATS	0 55 32	0 38 64 0 16 68	TR 3 TB 3	3671 1585							
	Bail rural												
C	58	LE COURROY	0 67 50	0 02 14 0 01 50 0 63 86	TB 4 TB 5 B 1	198 135 639							
	Bail rural												
C	60	LE COURROY	0 63 41	0 51 11 0 12 30	TB 3 TB 4	4855 1138							
	Bail rural												
C	125	COTE MAUFAIT	0 16 19	0 00 01 0 16 18	TB 5 B 1	1 162							
C	185	CHEMIN AUX ANES	0 50 22	0 08 22 0 09 76 0 13 27 0 18 97	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	822 952 1261 1755							
	Bail rural												
C	189	CHEMIN AUX ANES	0 34 43	0 06 34 0 05 00 0 13 13 0 09 96	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	634 488 1247 921							
	Bail rural												
C	195	CHEMIN AUX ANES	0 28 01	0 05 88 0 04 27 0 10 49 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	588 416 997 682							
	Bail rural												

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 49 80** — **26445**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 920
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 49 80			26445							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	196	CHEMIN AUX ANES	0 24 20	0 05 18 0 03 21 0 09 20 0 06 61	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	518 313 874 611							
	Bail rural												
C	261	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 61	0 27 61	B 1	276							
C	311	CHAMP AUX OISEAUX	0 13 82	0 13 82	TB 1	1382							
	Bail rural												
C	313	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 64	0 27 34 0 00 30	TB 1 TB 2	2734 29							
	Bail rural												
C	314	CHAMP AUX OISEAUX	0 60 00	0 25 55 0 34 45	TB 1 TB 2	2555 3359							
	Bail rural												
C	361	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 00	0 10 20 0 16 80	TB 1 TB 2	1020 1638							
	Bail rural												
C	362	CHAMP AUX OISEAUX	0 92 91	0 37 25 0 55 66	TB 1 TB 2	3725 5427							
	Bail rural												
C	363	CHAMP AUX OISEAUX	0 39 58	0 16 57 0 23 01	TB 1 TB 2	1657 2243							
	Bail rural												
C	368	CHAMP AUX OISEAUX	0 24 38	0 00 04 0 24 34	TB 3 B 1	4 243							
C	383	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 24	0 33 24	TB 2	3241							
	Bail rural												

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 7 20 18** — **58294**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 920
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	7 20 18			58294							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	386	CHAMP AUX OISEAUX	0 66 15	0 61 86 0 04 29	TB 2 TB 3	6031 408							
	Bail rural												
ZC	3	LA GRANGE BRULEE	3 49 30	3 17 62 0 31 68	TR 1 TR 2	31762 3089							
	Bail rural												
ZC	13	LES CHAMPIGNOTS	0 12 80	0 12 80	TR 1	1280							
	Bail rural												
ZE	9	LES POINTES	1 77 20	1 70 09 0 07 11	TR 2 TR 3	16584 675							
	Bail rural												
ZE	10	LES POINTES	12 13 00	7 38 70 3 62 01 0 78 95 0 33 34	TR 2 TR 3 TB 2 TB 3	72023 34391 7698 3167							
	Bail rural												
ZE	26	CHEMIN AUX ANES	5 00 90	1 65 36 3 35 54	TB 3 TB 4	15709 31037							
	Bail rural												
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**30 39 53**		**282148**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 25 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 920
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	307	LES CHANATS	1 88 44	1 54 67	TR 3	14694							
				0 33 77	TB 3	3208							
Bail rural au profit de CAMUS Dany né le 06/03/1986 Acte du 11/02/2011 Volume 2011 P 1136 et du 27/05/2011													
B	308	LA PIERRE AU COIN	0 74 80	0 65 64	TR 3	6236							
				0 09 16	TB 3	870							
Bail rural au profit de CAMUS Dany né le 06/03/1986 Acte du 11/02/2011 Volume 2011 P 1136 et du 27/05/2011													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 2 63 24** — **25008**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 960
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	30	LA PORTIERIE	3 28 80	0 70 97 1 94 94 0 62 89	TR 1 TR 2 TR 3	7097 19007 5975							
Hypothèque conventionnelle du 24/06/2021													
ZD	25	LA GRANDE EPINE	12 54 90	12 54 90	TR 2	122353							
Hypothèque conventionnelle du 24/06/2021													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 15 83 70** — **154432**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 980
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	186	CHEMIN AUX ANES	0 43 14	0 08 41 0 10 16 0 10 95 0 13 62	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	841 991 1040 1260							
C	224	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 79	0 43 79	TB 1	4379							
ZD	5	CHEMIN DE VILLEMAUR	6 30 70	1 17 02 2 88 01 2 25 67	TR 1 TR 2 TB 3	11702 28081 21439							
ZD	27	CHEMIN DE VILLEMAUR	0 90 60	0 90 60	TB 3	8607							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	7	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	4 35 90	4 35 90	TR 3	41411							
ZI	30	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 33 90	0 33 90	TB 3	3221							
ZI	44	LE BOUT DES RUES	1 81 37	0 55 20 1 26 17	TB 1 TB 3	5520 11986							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**14 59 40**		**140478**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1020
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	134	COTE MAUFAIT	0 28 14	0 00 01 0 28 13	TB 4 B 1	1 281							
C	181	CHEMIN AUX ANES	0 55 14	0 06 66 0 22 95 0 11 97 0 13 56	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	666 2238 1137 1254							
Hypothèque conventionnelle du 05/03/2004 Volume 2004 V 218 Hypothèque conventionnelle du 07/11/2005 Volume 2005 V													
C	184	CHEMIN AUX ANES	0 62 62	0 10 60 0 15 13 0 13 66 0 23 23	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1060 1475 1298 2149							
Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984													
C	187	CHEMIN AUX ANES	1 56 67	0 29 96 0 31 73 0 48 86 0 46 12	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2996 3094 4642 4266							
Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240 Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V													
C	188	CHEMIN AUX ANES	0 30 18	0 05 69 0 06 00 0 10 35 0 08 14	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	569 585 983 753							
Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240 Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V													
C	190	CHEMIN AUX ANES	0 58 93	0 12 76 0 12 33 0 19 38 0 14 46	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1276 1202 1841 1338							
Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240 Bail du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984													

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 91 68** — **35104**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1060
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 91 68			35104							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	193	CHEMIN AUX ANES	0 69 08	0 13 07 0 10 27 0 28 76 0 16 98	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1307 1001 2732 1571							
Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240 Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V													
C	218	CHEMIN AUX ANES	0 56 34	0 00 03 0 56 31	TB 5 B 1	3 563							
C	237	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 84	0 21 84	B 1	218							
C	240	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 20 43	0 20 43	B 1	204							
C	253	CHAMP AUX OISEAUX	0 25 31	0 25 31	B 1	253							
C	259	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 47	0 11 78 0 08 67 0 00 02	TB 2 TB 4 B 1	1149 802 0							
C	268	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 19	0 00 91 0 00 16 0 36 12	TB 2 TB 4 B 1	89 15 361							
C	269	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 84	0 29 84	B 1	298							
C	282	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 56	0 19 70 0 14 86	TB 1 TB 3	1970 1412							
Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240													
C	369	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 02	0 00 01 0 18 01	TB 3 B 1	1 180							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 7 24 76 **49233**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1060
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	7 24 76			49233							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	382	CHAMP AUX OISEAUX	0 38 20	0 23 11	TB 2	2253							
				0 15 04	TB 3	1429							
				0 00 05	B 1	1							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
C	510	CHEMIN AUX ANES	0 23 50	0 01 13	TB 3	107							
				0 22 37	TB 4	2069							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
C	511	CHEMIN AUX ANES	0 35 98	0 08 14	TB 1	814							
				0 05 33	TB 2	520							
				0 14 42	TB 3	1370							
				0 08 09	TB 4	748							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
ZB	6	LE MOULIN A VENT	9 00 70	2 24 00	TR 2	21840							
				4 45 29	TR 3	42303							
				2 31 41	TB 3	21984							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
ZB	29	BUISSON DE LA FEMME MORTE	6 20 75	0 36 77	TR 1	3677							
				3 87 24	TR 2	37756							
				1 96 74	TR 3	18690							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
ZB	30	BUISSON DE LA FEMME MORTE	0 33 15	0 33 15	TR 2	3232							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
ZC	6	LA GRANGE BRULEE	3 59 30	1 19 20	TR 1	11920							
				2 40 10	TR 2	23410							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 27 36 34 **243356**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1060
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	27 36 34			243356							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	7	LA GRANGE BRULEE	6 21 20	0 34 39 5 86 81	TR 1 TR 2	3439 57214							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
ZD	11	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 37 00	0 51 92 0 74 38 1 10 70	TR 1 TR 2 TB 3	5192 7252 10517							
ZD	16	LES CHANATS	6 61 50	4 58 29 2 03 21	TR 2 TB 2	44683 19813							
ZE	27	CHEMIN AUX ANES	10 37 60	2 36 27 4 15 98 3 85 35	TB 2 TB 3 TB 4	23036 39518 35645							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
ZH	1	LA SABLONNIERE	3 66 80	3 66 80	TB 2	35763							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
ZH	5	LA SABLONNIERE	0 99 60	0 00 95 0 98 65	TB 1 TB 2	95 9618							
		Hypothèque conventionnelle du 24/02/2017 Volume 2017 V 240											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	9	BROSPRURE	1 30 80	0 57 69 0 73 11	TB 1 TB 3	5769 6945							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
ZK	10	BROSPRURE	4 34 50	2 21 09 2 13 41	TB 1 TB 3	22109 20274							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
ZK	15	BROSPRURE	0 48 70	0 18 36 0 30 34	TB 1 TB 3	1836 2882							
		Bail rural du 13/10/2020 Volume 2020 P 8984											
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**63 74 04**		**594956**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 32 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1060
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	9	LA PORTIERIE	4 41 20	0 75 49 3 65 71	TR 1 TR 2	7549 35657							
Convention de servitude par le prefet de l'Aube													
ZD	12	CHEMIN DE VILLEMAUR	4 90 70	0 06 08 0 31 62 0 11 45 4 41 55	TR 1 TR 2 TB 2 TB 3	608 3083 1116 41947							
Convention de servitude par le prefet de l'Aube													
ZD	17	LES CHANATS	4 90 00	3 32 95 1 57 05	TR 2 TB 2	32463 15312							
ZE	7	CHAMP MASSON	4 54 90	3 58 98 0 95 92	TR 2 TR 3	35001 9112							
ZH	4	LA SABLONNIERE	1 86 50	1 86 50	TB 2	18184							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**20 63 30**		**200032**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1120
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZC	9	LA PORTIERIE	4 41 20	0 75 49 3 65 71	TR 1 TR 2	7549 35657							
Convention de servitude par le prefet de l'Aube													
ZD	12	CHEMIN DE VILLEMAUR	4 90 70	0 06 08 0 31 62 0 11 45 4 41 55	TR 1 TR 2 TB 2 TB 3	608 3083 1116 41947							
Convention de servitude par le prefet de l'Aube													
ZD	17	LES CHANATS	4 90 00	3 32 95 1 57 05	TR 2 TB 2	32463 15312							
ZE	7	CHAMP MASSON	4 54 90	3 58 98 0 95 92	TR 2 TR 3	35001 9112							
ZH	4	LA SABLONNIERE	1 86 50	1 86 50	TB 2	18184							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**20 63 30**		**200032**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1120
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	318	LA PIERRE AU COIN	0 29 44	0 29 44	TB 3	2797							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	285	CHAMP AUX OISEAUX	0 34 64	0 20 80 0 13 84	TB 1 TB 3	2080 1315							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	286	CHAMP AUX OISEAUX	0 36 39	0 21 11 0 15 28	TB 1 TB 3	2111 1452							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	289	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 82	0 17 66 0 10 16	TB 1 TB 3	1766 965							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	384	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 91	0 49 95 0 02 96	TB 2 TB 3	4870 281							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	390	CHAMP AUX OISEAUX	0 66 63	0 66 63	TB 2	6496							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	391	CHAMP AUX OISEAUX	0 55 08	0 55 08	TB 2	5370							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
C	392	CHAMP AUX OISEAUX	0 38 42	0 38 42	TB 2	3746							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
ZE	3	CHAMP MASSON	4 00 10	2 44 02 1 56 08	TR 2 TR 3	23792 14828							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
ZH	2	LA SABLONNIERE	2 78 80	2 78 80	TB 2	27183							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												
ZH	3	LA SABLONNIERE	1 15 00	1 15 00	TB 2	11213							
	Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661												

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 11 35 23 **110265**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1140
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	11 35 23			110265							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	11	BROSPRURE	4 66 30	4 14 86 0 51 44	TB 1 TB 3	41486 4887							
Bail rural du 13/07/2017 Volume 2017 P 2661													

FEUILLET N° 2 ET DERNIER — **TOTAUX : 16 01 53** — **156638**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1140
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	27	BUISSON DE LA FEMME MORTE	10 66 48	2 48 59 3 77 12 4 40 77	TR 1 TR 2 TR 3	24859 36769 41873							
ZB	28	BUISSON DE LA FEMME MORTE	0 52 82	0 21 07 0 28 86 0 02 89	TR 1 TR 2 TR 3	2107 2814 275							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	11 19 30		108697							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1180
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	27	BUISSON DE LA FEMME MORTE	10 66 48	2 48 59 3 77 12 4 40 77	TR 1 TR 2 TR 3	24859 36769 41873							
ZB	28	BUISSON DE LA FEMME MORTE	0 52 82	0 21 07 0 28 86 0 02 89	TR 1 TR 2 TR 3	2107 2814 275							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	11 19 30		108697							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1180
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	27	BUISSON DE LA FEMME MORTE	10 66 48	2 48 59 3 77 12 4 40 77	TR 1 TR 2 TR 3	24859 36769 41873							
ZB	28	BUISSON DE LA FEMME MORTE	0 52 82	0 21 07 0 28 86 0 02 89	TR 1 TR 2 TR 3	2107 2814 275							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	11 19 30		108697							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1180
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	290	CHAMP AUX OISEAUX	0 26 32	0 16 52 0 09 80	TB 1 TB 3	1652 931							
C	291	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 94	0 25 27 0 15 67	TB 1 TB 3	2527 1489							
C	292	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 28	0 25 51 0 15 77	TB 1 TB 3	2551 1498							
C	293	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 56	0 25 60 0 15 74 0 00 22	TB 1 TB 3 TB 4	2560 1495 20							
C	294	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 55	0 21 12 0 13 23 0 01 20	TB 1 TB 3 TB 4	2112 1257 111							
C	372	CHAMP AUX OISEAUX	0 58 87	0 49 06 0 09 80 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	4783 931 0							
C	378	CHAMP AUX OISEAUX	0 15 60	0 01 59 0 14 00 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	155 1330 0							
C	512	CHAMP AUX OISEAUX	0 15 43	0 13 01 0 02 41 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	1268 229 0							
ZC	29	LA PORTIERIE	7 09 70	1 34 22 5 74 06 0 01 42	TR 1 TR 2 TR 3	13422 55971 135							
ZD	9	CHEMIN DE VILLEMAUR	4 32 70	1 00 82 2 27 79 1 04 09	TR 1 TR 2 TB 3	10082 22210 9889							
ZD	26	LA GRANDE EPINE	4 14 70	4 14 70	TR 2	40433							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 18 32 65** — **179041**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1200
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	18 32 65			179041							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	1	CHAMP MASSON	5 85 30	0 40 60 4 40 59 0 00 39 1 03 72	TR 1 TR 2 TR 3 TB 3	4060 42958 37 9853							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	11	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 31 60	0 31 60	TB 3	3002							
ZI	49	LE BOUT DES RUES	0 39 81	0 12 53 0 27 28	TB 1 TB 3	1253 2592							
FEUILLET N° 2 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**24 89 36**			**242796**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 14 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1200
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	290	CHAMP AUX OISEAUX	0 26 32	0 16 52 0 09 80	TB 1 TB 3	1652 931							
C	291	CHAMP AUX OISEAUX	0 40 94	0 25 27 0 15 67	TB 1 TB 3	2527 1489							
C	292	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 28	0 25 51 0 15 77	TB 1 TB 3	2551 1498							
C	293	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 56	0 25 60 0 15 74 0 00 22	TB 1 TB 3 TB 4	2560 1495 20							
C	294	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 55	0 21 12 0 13 23 0 01 20	TB 1 TB 3 TB 4	2112 1257 111							
C	372	CHAMP AUX OISEAUX	0 58 87	0 49 06 0 09 80 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	4783 931 0							
C	378	CHAMP AUX OISEAUX	0 15 60	0 01 59 0 14 00 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	155 1330 0							
C	512	CHAMP AUX OISEAUX	0 15 43	0 13 01 0 02 41 0 00 01	TB 2 TB 3 B 1	1268 229 0							
ZC	29	LA PORTIERIE	7 09 70	1 34 22 5 74 06 0 01 42	TR 1 TR 2 TR 3	13422 55971 135							
ZD	9	CHEMIN DE VILLEMAUR	4 32 70	1 00 82 2 27 79 1 04 09	TR 1 TR 2 TB 3	10082 22210 9889							
ZD	26	LA GRANDE EPINE	4 14 70	4 14 70	TR 2	40433							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 18 32 65** — **179041**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1200
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	18 32 65			179041							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	1	CHAMP MASSON	5 85 30	0 40 60 4 40 59 0 00 39 1 03 72	TR 1 TR 2 TR 3 TB 3	4060 42958 37 9853							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	11	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 31 60	0 31 60	TB 3	3002							
ZI	49	LE BOUT DES RUES	0 39 81	0 12 53 0 27 28	TB 1 TB 3	1253 2592							
FEUILLET N° 2 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**24 89 36**			**242796**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 14 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1200
FEUILLET N° 2 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	22	LES VIGNOTTES	0 59 57	0 08 64 0 50 93	TR 1 TB 3	864 4838							
C	23	LES VIGNOTTES	0 59 02	0 09 92 0 49 10	TR 1 TB 3	992 4665							
C	24	LES VIGNOTTES	0 47 17	0 09 10 0 38 07	TR 1 TB 3	910 3617							
C	26	LES VIGNOTTES	0 21 36	0 04 18 0 00 35 0 16 83	TR 1 TR 2 TB 3	418 34 1599							
C	245	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 65	0 00 03 0 46 05 0 28 38 0 03 19	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	3 4375 2625 287							
C	246	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 66	0 15 69 0 32 88 0 21 06 0 08 03	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1530 3124 1948 723							
C	515	LES VIGNOTTES	0 12 62	0 02 97 0 00 42 0 09 18 0 00 05	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	297 41 872 5							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 3 55 05** — **33767**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1220
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	22	LES VIGNOTTES	0 59 57	0 08 64 0 50 93	TR 1 TB 3	864 4838							
C	23	LES VIGNOTTES	0 59 02	0 09 92 0 49 10	TR 1 TB 3	992 4665							
C	24	LES VIGNOTTES	0 47 17	0 09 10 0 38 07	TR 1 TB 3	910 3617							
C	26	LES VIGNOTTES	0 21 36	0 04 18 0 00 35 0 16 83	TR 1 TR 2 TB 3	418 34 1599							
C	245	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 65	0 00 03 0 46 05 0 28 38 0 03 19	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	3 4375 2625 287							
C	246	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 66	0 15 69 0 32 88 0 21 06 0 08 03	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1530 3124 1948 723							
C	515	LES VIGNOTTES	0 12 62	0 02 97 0 00 42 0 09 18 0 00 05	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	297 41 872 5							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 3 55 05** — **33767**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1220
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	22	LES VIGNOTTES	0 59 57	0 08 64 0 50 93	TR 1 TB 3	864 4838							
C	23	LES VIGNOTTES	0 59 02	0 09 92 0 49 10	TR 1 TB 3	992 4665							
C	24	LES VIGNOTTES	0 47 17	0 09 10 0 38 07	TR 1 TB 3	910 3617							
C	26	LES VIGNOTTES	0 21 36	0 04 18 0 00 35 0 16 83	TR 1 TR 2 TB 3	418 34 1599							
C	245	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 65	0 00 03 0 46 05 0 28 38 0 03 19	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	3 4375 2625 287							
C	246	CHAMP AUX OISEAUX	0 77 66	0 15 69 0 32 88 0 21 06 0 08 03	TB 2 TB 3 TB 4 TB 5	1530 3124 1948 723							
C	515	LES VIGNOTTES	0 12 62	0 02 97 0 00 42 0 09 18 0 00 05	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	297 41 872 5							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 3 55 05** — **33767**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1220
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	18	LES VIGNOTTES	0 47 48	0 01 46 0 46 02	TR 1 TB 3	146 4372							
C	20	LES VIGNOTTES	0 32 20	0 03 16 0 29 04	TR 1 TB 3	316 2759							
C	235	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 82 77	0 82 77	B 1	828							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**1 62 45**		**8421**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1240
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1245

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	10	L AUGE	2 17 90	2 17 90	TB 2	21245							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 2 17 90 — 21245**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1245
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1245

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	10	L AUGE	2 17 90	2 17 90	TB 2	21245							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 2 17 90 — 21245**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1245
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	11	BAS DU CHEMIN D AVANT	6 23 30	3 48 64	TR 1	34864							
				2 74 66	TR 2	26779							
Bail rural au profit de la SCEA de la Poterie													
ZE	22	CHAMP AUX OISEAUX	7 54 00	0 76 08	TR 2	7418							
				3 47 03	TB 2	33835							
				3 27 28	TB 3	31092							
				0 03 61	TB 4	334							
Bail rural au profit de la SCEA de la Poterie													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	46	LE BOUT DES RUES	0 07 87	0 02 16	TB 1	216							
				0 05 71	TB 3	542							
Bail rural au profit de la SCEA de la Poterie													
ZI	47	LE BOUT DES RUES	1 63 63	0 51 01	TB 1	5101							
				1 12 62	TB 3	10699							
Bail rural au profit de la SCEA de la Poterie													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 15 48 80** — **150880**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1300
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	5	LE MOULIN A VENT	10 77 40	3 02 82 7 70 52 0 04 06	TR 2 TR 3 TB 3	29525 73199 386							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 10 77 40** — **103110**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1400
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	5	LE MOULIN A VENT	10 77 40	3 02 82 7 70 52 0 04 06	TR 2 TR 3 TB 3	29525 73199 386							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 10 77 40** — **103110**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1400
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	3	LES VILLERES	6 02 00	5 14 06 0 87 94	TR 2 TR 3	50121 8354							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 6 02 00 58475**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1420
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	3	LES VILLERES	6 02 00	5 14 06 0 87 94	TR 2 TR 3	50121 8354							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 6 02 00 58475**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1420
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	303	LES CHANATS	0 29 45	0 11 31 0 18 14	TR 3 TB 3	1074 1723							
B	304	LES CHANATS	0 27 40	0 13 59 0 13 81	TR 3 TB 3	1291 1312							
C	182	CHEMIN AUX ANES	0 53 71	0 06 65 0 12 70 0 09 33 0 25 03	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	665 1238 886 2315							
C	194	CHEMIN AUX ANES	0 45 01	0 09 15 0 05 87 0 19 17 0 10 82	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	915 572 1821 1001							
C	360	CHAMP AUX OISEAUX	0 25 93	0 08 93 0 17 00	TB 1 TB 2	893 1658							
ZD	18	LES CHANATS	5 93 30	3 54 33 0 93 09 1 45 88	TR 2 TB 2 TB 3	34547 9076 13859							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	4	LE BOUT DES RUES	0 89 70	0 89 70	TB 3	8522							
ZI	5	LE BOUT DES RUES	0 69 90	0 69 90	TB 3	6641							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**9 34 40**		**90009**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme

ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1440
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	303	LES CHANATS	0 29 45	0 11 31 0 18 14	TR 3 TB 3	1074 1723							
B	304	LES CHANATS	0 27 40	0 13 59 0 13 81	TR 3 TB 3	1291 1312							
C	182	CHEMIN AUX ANES	0 53 71	0 06 65 0 12 70 0 09 33 0 25 03	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	665 1238 886 2315							
C	194	CHEMIN AUX ANES	0 45 01	0 09 15 0 05 87 0 19 17 0 10 82	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	915 572 1821 1001							
C	360	CHAMP AUX OISEAUX	0 25 93	0 08 93 0 17 00	TB 1 TB 2	893 1658							
ZD	18	LES CHANATS	5 93 30	3 54 33 0 93 09 1 45 88	TR 2 TB 2 TB 3	34547 9076 13859							
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZI	4	LE BOUT DES RUES	0 89 70	0 89 70	TB 3	8522							
ZI	5	LE BOUT DES RUES	0 69 90	0 69 90	TB 3	6641							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**9 34 40**		**90009**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme

ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1440
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	19	LES VIGNOTTES	1 07 06	0 08 26 0 98 80	TR 1 TB 3	826 9386							
C	21	LES VIGNOTTES	0 33 88	0 04 13 0 29 75	TR 1 TB 3	413 2826							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**1 40 94**		**13451**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	19	LES VIGNOTTES	1 07 06	0 08 26 0 98 80	TR 1 TB 3	826 9386							
C	21	LES VIGNOTTES	0 33 88	0 04 13 0 29 75	TR 1 TB 3	413 2826							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**1 40 94**		**13451**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1480
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	310	LA PIERRE AU COIN	0 35 48	0 27 34 0 08 14	TR 3 TB 3	2597 773							
C	135	COTE MAUFAIT	0 22 80	0 07 01 0 15 71 0 00 08	TB 3 TB 4 B 1	666 1453 1							
C	137	COTE MAUFAIT	0 20 18	0 20 11 0 00 07	TB 3 TB 4	1910 6							
C	202	CHEMIN AUX ANES	0 05 45	0 05 40 0 00 05	TB 4 B 1	500 1							
C	203	CHEMIN AUX ANES	0 41 48	0 10 93 0 06 87 0 14 82 0 08 86	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1093 670 1408 820							
C	204	CHEMIN AUX ANES	0 89 84	0 27 12 0 17 04 0 24 77 0 20 91	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2712 1661 2353 1934							
C	205	CHEMIN AUX ANES	0 23 17	0 11 30 0 11 87	TB 3 TB 4	1074 1098							
C	206	CHEMIN AUX ANES	0 18 43	0 18 43	TB 3	1751							

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 2 56 83** — **24481**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	2 56 83			24481							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	208	CHEMIN AUX ANES	0 58 00	0 18 20 0 12 07 0 15 53 0 12 20	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	1820 1177 1475 1129							
C	210	CHEMIN AUX ANES	0 35 05	0 31 80 0 03 25	TB 3 TB 5	3021 293							
C	211	CHEMIN AUX ANES	0 35 04	0 04 94 0 27 30 0 02 80	TB 3 TB 5 B 1	469 2457 28							
C	212	CHEMIN AUX ANES	0 77 30	0 24 98 0 14 29 0 22 53 0 15 50	TB 1 TB 2 TB 3 TB 4	2498 1393 2140 1434							
C	214	CHEMIN AUX ANES	0 12 93	0 07 89 0 05 04	TB 1 TB 2	789 491							
C	216	CHEMIN AUX ANES	0 12 30	0 07 04 0 02 61 0 02 65	TB 3 TB 4 TB 5	669 241 239							
C	227	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 10 74 0 21 89	TB 1 TB 3	1074 2080							
C	228	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 64	0 32 64	TB 3	3101							
C	238	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 21 00	0 21 00	B 1	210							
C	252	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
C	256	CHAMP AUX OISEAUX	0 57 96	0 38 25 0 19 71	TB 3 TB 4	3634 1823							

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 6 65 48 **58504**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6 65 48			58504							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	257	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 61	0 20 08 0 14 98 0 00 55	TB 3 TB 4 B 1	1908 1386 6							
C	258	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 72	0 06 13 0 05 28 0 07 31	TB 2 TB 3 TB 4	598 502 676							
C	262	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 62	0 11 15 0 00 02 0 04 24 0 12 21	TB 2 TB 3 TB 5 B 1	1087 2 382 122							
C	264	CHAMP AUX OISEAUX	0 29 32	0 00 01 0 25 34 0 03 97	TB 2 TB 3 TB 5	1 2407 357							
C	266	CHAMP AUX OIES	0 22 96	0 22 96	TB 3	2181							
C	275	CHAMP AUX OISEAUX	0 37 52	0 03 99 0 02 20 0 31 33	TB 1 TB 2 TB 3	399 215 2976							
C	276	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 31	0 03 16 0 01 78 0 07 37	TB 1 TB 2 TB 3	316 174 700							
C	280	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 67	0 11 55 0 11 12	TB 1 TB 3	1155 1056							
C	288	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 43	0 13 63 0 08 80	TB 1 TB 3	1363 836							
C	356	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 54	0 41 54	TB 2	4050							
C	364	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 02	0 21 78 0 30 24	TB 1 TB 2	2178 2948							

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 9 88 20 **88485**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 3

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	9 88 20			88485							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	365	CHAMP AUX OISEAUX	0 69 70	0 30 16 0 35 50 0 04 04	TB 1 TB 2 TB 3	3016 3461 384							
C	497	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 43 80	0 43 80	TB 1	4380							
C	498	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 29 92 0 18 63	TB 3 TB 4	2842 1723							
C	499	CHAMP AUX OIES	0 21 71	0 21 71	TB 3	2062							
C	509	CHEMIN AUX ANES	0 05 57	0 04 60 0 00 97	TB 3 TB 4	437 90							
ZA	7	LES VILLERES	0 85 10	0 82 98 0 02 12	TR 2 TR 3	8091 201							
ZD	6	CHEMIN DE VILLEMAUR	2 07 90	0 41 34 1 20 95 0 45 61	TR 1 TR 2 TB 3	4134 11793 4333							
		Convention de servitude relative à l'établissement											
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	8	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 95 50	0 95 50	TR 3	9073							
ZK	12	BROSPRURE	0 58 10	0 01 18 0 56 92	TR 2 TB 1	115 5692							
FEUILLET N° 4 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**16 24 13**		**150312**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 39 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1500
FEUILLET N° 4 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1510

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
A	456	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 00 07	0 00 07	TB 4	6							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
A	517	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 91 04	0 91 04	TB 4	8421							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
A	518	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 31 56	0 31 56	TB 4	2919							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	31	LES VIGNOTTES	0 83 66	0 10 80	TR 1	1080							
				0 10 86	TR 2	1059							
				0 59 67	TB 3	5669							
				0 02 31	TB 4	214							
				0 00 02	B 1	0							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	139	COTE MAUFAIT	0 30 65	0 22 56	TB 3	2143							
				0 08 09	TB 4	748							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	145	COTE MAUFAIT	0 28 72	0 28 72	TB 3	2728							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	146	COTE MAUFAIT	0 62 64	0 62 64	TB 3	5951							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	147	COTE MAUFAIT	0 54 50	0 54 50	TB 3	5178							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	153	COTE MAUFAIT	0 16 87	0 16 87	TB 3	1603							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	154	COTE MAUFAIT	0 19 92	0 19 92	TB 3	1892							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	155	COTE MAUFAIT	0 19 93	0 19 93	TB 3	1893							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	156	COTE MAUFAIT	0 94 19	0 94 19	TB 3	8948							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
FEUILLET N° 1		**A REPORTER :**	**5 33 75**			**50452**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1510
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1510

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	5 33 75			50452							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	221	CHEMIN AUX ANES	0 19 55	0 05 48	TB 1	548							
				0 02 02	TB 2	197							
				0 02 90	TB 3	276							
				0 03 43	TB 4	317							
				0 03 45	TB 5	311							
				0 02 27	B 1	23							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	226	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 32 63	0 32 63	TB 1	3263							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	267	CHAMP AUX OISEAUX	1 25 79	0 03 00	TB 2	293							
				1 04 62	TB 3	9939							
				0 18 15	TB 4	1679							
				0 00 02	B 1	0							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	310	CHAMP AUX OISEAUX	0 41 46	0 41 46	TB 1	4146							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	513	CHAMP AUX OISEAUX	0 26 65	0 00 97	TB 2	95							
				0 25 68	TB 3	2440							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
ZB	25	BUISSON DE LA FEMME MORTE	7 15 16	1 21 14	TR 1	12114							
				5 10 99	TR 2	49822							
				0 83 03	TR 3	7888							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
ZE	33	CHAMP AUX OISEAUX	5 07 40	5 07 40	TB 2	49472							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
ZH	6	LA SABLONNIERE	0 99 00	0 99 00	TB 1	9900							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 21 01 39 **203175**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1510
FEUILLET N° 2

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1510

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	21 01 39			203175							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZH	7	LA SABLONNIERE	1 51 80	0 33 24 1 17 81 0 00 75	TB 1 TB 2 TB 3	3324 11486 71							
Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le													
ZH	8	LA SABLONNIERE	0 62 60	0 11 14 0 51 46	TB 2 TB 3	1086 4889							
Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	23 15 79			224031							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 22 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1510
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	140	COTE MAUFAIT	0 13 10	0 13 10	TB 3	1245							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	141	COTE MAUFAIT	0 14 90	0 14 90	TB 3	1416							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	142	COTE MAUFAIT	0 68 15	0 68 15	TB 3	6474							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	143	COTE MAUFAIT	0 39 40	0 39 40	TB 3	3743							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	144	COTE MAUFAIT	0 28 14	0 28 14	TB 3	2673							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	232	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 27 43	0 27 43	TB 5	2469							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
ZB	2	BUISSON DE LA FEMME MORTE	1 02 10	1 02 10	TR 1	10210							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**2 93 22**		**28230**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1520
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	140	COTE MAUFAIT	0 13 10	0 13 10	TB 3	1245							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	141	COTE MAUFAIT	0 14 90	0 14 90	TB 3	1416							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	142	COTE MAUFAIT	0 68 15	0 68 15	TB 3	6474							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	143	COTE MAUFAIT	0 39 40	0 39 40	TB 3	3743							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	144	COTE MAUFAIT	0 28 14	0 28 14	TB 3	2673							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	232	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 27 43	0 27 43	TB 5	2469							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
ZB	2	BUISSON DE LA FEMME MORTE	1 02 10	1 02 10	TR 1	10210							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**2 93 22**		**28230**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1520
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	140	COTE MAUFAIT	0 13 10	0 13 10	TB 3	1245							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	141	COTE MAUFAIT	0 14 90	0 14 90	TB 3	1416							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	142	COTE MAUFAIT	0 68 15	0 68 15	TB 3	6474							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	143	COTE MAUFAIT	0 39 40	0 39 40	TB 3	3743							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	144	COTE MAUFAIT	0 28 14	0 28 14	TB 3	2673							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
C	232	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 27 43	0 27 43	TB 5	2469							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
ZB	2	BUISSON DE LA FEMME MORTE	1 02 10	1 02 10	TR 1	10210							
		Réserve de réversion d'usufruit, Exclu de communauté,											
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**2 93 22**		**28230**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1520
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1530

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	15	LES VIGNOTTES	0 41 32	0 17 23 0 23 23 0 00 86	TR 1 TR 2 TB 3	1723 2265 82							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	17	LES VIGNOTTES	0 25 06	0 25 06	TR 1	2506							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	28	LES VIGNOTTES	0 30 97	0 09 94 0 02 28 0 18 15 0 00 60	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	994 222 1724 56							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	29	LES VIGNOTTES	1 20 13	0 34 62 0 13 30 0 69 72 0 02 48 0 00 01	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4 B 1	3462 1297 6623 229 0							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	30	LES VIGNOTTES	0 35 28	0 10 57 0 05 03 0 19 00 0 00 68	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	1057 490 1805 63							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	32	LES VIGNOTTES	0 14 65	0 02 11 0 12 05 0 00 48 0 00 01	TR 2 TB 3 TB 4 B 1	206 1145 44 0							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
C	33	LES VIGNOTTES	0 44 39	0 00 02 0 42 38 0 01 96 0 00 03	TR 3 TB 3 TB 4 B 1	2 4026 181 0							
		Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le											
FEUILLET N° 1		**A REPORTER :**	**3 11 80**			**30202**							

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1530
FEUILLET N° 1

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1530

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	3 11 80			30202							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	34	LES VIGNOTTES	0 21 94	0 00 38 0 20 66 0 00 88 0 00 02	TR 3 TB 3 TB 4 B 1	36 1963 81 0							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	35	LES VIGNOTTES	0 43 97	0 02 09 0 40 03 0 01 83 0 00 02	TR 3 TB 3 TB 4 B 1	199 3803 169 0							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	36	LES VIGNOTTES	0 27 41	0 02 21 0 24 05 0 01 14 0 00 01	TR 3 TB 3 TB 4 B 1	210 2285 105 0							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	37	LES VIGNOTTES	0 55 45	0 06 20 0 46 80 0 02 44 0 00 01	TR 3 TB 3 TB 4 B 1	589 4446 226 0							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
C	514	LES VIGNOTTES	0 18 34	0 05 35 0 01 02 0 11 67 0 00 30	TR 1 TR 2 TB 3 TB 4	535 99 1109 28							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
ZA	12	BAS DU CHEMIN D AVANT	3 28 40	1 21 11 1 86 82 0 20 47	TR 1 TR 2 TB 2	12111 18215 1996							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 8 07 31** — **78407**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1530
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1530

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	8 07 31			78407							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	17	FIN DES TOMES	8 85 50	4 90 82 3 78 57 0 16 11	TR 3 TB 3 TB 4	46628 35964 1490							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
ZB	26	BUISSON DE LA FEMME MORTE	5 67 93	0 82 10 2 76 94 2 08 89	TR 1 TR 2 TR 3	8210 27002 19845							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
ZD	15	LES CHANATS	4 10 90	2 71 45 1 29 06 0 10 39	TR 2 TB 2 TB 3	26466 12583 987							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
COMMUNE DE AVANT-LES-MARCILLY													
ZL	29	LE FOND DE VOSLUISANT	0 48 30	0 00 32 0 47 98	TR 2 TB 2	31 4678							
	Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le												
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**27 19 94**			**262291**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 17 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1530
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	129	COTE MAUFAIT	0 22 08	0 22 08	B 1	221							
C	130	COTE MAUFAIT	0 33 76	0 33 76	B 1	338							
C	219	CHEMIN AUX ANES	0 18 82	0 18 82	B 1	188							
C	231	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 41 40 0 07 15	TB 4 TB 5	3830 644							
C	233	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 35 82	0 35 82	B 1	358							
C	244	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 38 61	0 38 61	B 1	386							
C	248	CHAMP AUX OISEAUX	0 11 21	0 11 21	B 1	112							
C	249	CHAMP AUX OISEAUX	0 43 95	0 05 13 0 38 82	TB 4 B 1	475 388							
C	270	CHAMP AUX OISEAUX	0 25 01	0 25 01	B 1	250							
C	271	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 01	0 33 01	B 1	330							
ZH	9	LA SABLONNIERE	5 58 60	1 88 80 1 88 42 1 81 38	TB 1 TB 2 TB 3	18880 18371 17231							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	1	LA SABLONNIERE	0 82 80	0 37 65 0 45 15	TB 3 TB 4	3577 4176							
Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le													
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**9 52 22**		**69755**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1560
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	129	COTE MAUFAIT	0 22 08	0 22 08	B 1	221							
C	130	COTE MAUFAIT	0 33 76	0 33 76	B 1	338							
C	219	CHEMIN AUX ANES	0 18 82	0 18 82	B 1	188							
C	231	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 48 55	0 41 40 0 07 15	TB 4 TB 5	3830 644							
C	233	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 35 82	0 35 82	B 1	358							
C	244	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 38 61	0 38 61	B 1	386							
C	248	CHAMP AUX OISEAUX	0 11 21	0 11 21	B 1	112							
C	249	CHAMP AUX OISEAUX	0 43 95	0 05 13 0 38 82	TB 4 B 1	475 388							
C	270	CHAMP AUX OISEAUX	0 25 01	0 25 01	B 1	250							
C	271	CHAMP AUX OISEAUX	0 33 01	0 33 01	B 1	330							
ZH	9	LA SABLONNIERE	5 58 60	1 88 80 1 88 42 1 81 38	TB 1 TB 2 TB 3	18880 18371 17231							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZI	1	LA SABLONNIERE	0 82 80	0 37 65 0 45 15	TB 3 TB 4	3577 4176							
Bail rural au profit de LAVILETTE Sébastien né le													
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**9 52 22**		**69755**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1560
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	62	LE COURROY	0 70 53	0 56 07 0 14 46	TB 3 TB 4	5327 1338							
C	63	LE COURROY	0 70 53	0 54 18 0 16 35	TB 3 TB 4	5147 1512							
C	64	LE COURROY	0 43 19	0 32 15 0 11 04	TB 3 TB 4	3054 1021							
C	65	LE COURROY	0 73 44	0 52 23 0 21 21	TB 3 TB 4	4962 1962							
C	66	LE COURROY	0 70 09	0 49 12 0 17 23 0 03 74	TB 3 TB 4 TB 5	4666 1594 337							
C	67	LE COURROY	0 62 95	0 39 09 0 02 06 0 21 79 0 00 01	TB 3 TB 4 TB 5 B 1	3714 191 1961 0							
C	393	CHAMP AUX OISEAUX	1 05 36	1 05 36	TB 2	10273							
C	394	CHAMP AUX OISEAUX	0 52 69	0 52 69	TB 2	5137							
ZD	2	LA GRANDE EPINE	3 79 00	3 79 00	TR 2	36953							
ZE	8	CHAMP MASSON	5 00 90	3 75 40 1 25 50	TR 2 TR 3	36602 11923							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 14 28 68** — **137674**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1580
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1590

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**		**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	13	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 02 00	0 02 00	TB 3	190							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 02 00 190**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1590
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	322	LA PIERRE AU COIN Bail rural au profit de l'EARL de Champée	0 26 56	0 26 56	TB 3	2523							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 26 56 2523**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1660
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1690

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	11	L AUGE	0 28 70	0 28 70	TB 2	2798							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 28 70 2798**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1690
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	247	CHAMP AUX OISEAUX	1 77 08	0 03 59 0 04 78 1 68 71	TB 2 TB 5 B 1	350 430 1687							
C	250	CHAMP AUX OISEAUX	0 18 41	0 18 41	B 1	184							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 1 95 49** — **2651**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1700
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	312	LA PIERRE AU COIN	0 27 74	0 15 30 0 12 44	TR 3 TB 3	1454 1182							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 27 74 2636**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1720
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1790

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	377	CHAMP AUX OISEAUX	0 17 22	0 13 44	TB 2	1310							
				0 02 50	TB 3	238							
				0 01 28	B 1	13							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	379	CHAMP AUX OISEAUX	0 19 50	0 12 85	TB 2	1253							
				0 00 07	TB 3	7							
				0 06 58	B 1	66							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	10	LE MOULIN A VENT	16 44 26	0 53 14	TR 1	5314							
				12 32 27	TR 2	120146							
				0 16 86	TB 2	1644							
				3 41 99	TB 3	32489							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	2	CHAMP MASSON	9 08 00	0 68 54	TR 1	6854							
				5 63 50	TR 2	54941							
				2 45 53	TR 3	23325							
				0 30 43	TB 3	2891							
		Cession de bail au profit de PARISOT Aurélien né le											

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 25 88 98** — **250491**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1790
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
A	455	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 76 05	0 76 05	TB 4	7035							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
A	457	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 24 95	0 24 95	TB 4	2308							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	51	LE COURROY	0 24 81	0 24 81	B 1	248							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	54	LE COURROY	0 25 00	0 25 00	B 1	250							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	56	LE COURROY	0 33 96	0 11 74 0 22 22	TB 4 B 1	1086 222							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	57	LE COURROY	0 62 60	0 00 02 0 62 58	TB 4 B 1	2 626							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	59	LE COURROY	0 63 14	0 19 02 0 38 71 0 05 41	TB 3 TB 4 TB 5	1807 3581 487							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	122	COTE MAUFAIT	0 46 04	0 00 01 0 46 03	TB 5 B 1	1 460							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	123	COTE MAUFAIT	0 11 70	0 11 70	B 1	117							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	126	COTE MAUFAIT	0 15 06	0 00 01 0 15 05	TB 5 B 1	1 151							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	131	COTE MAUFAIT	0 30 60	0 00 01 0 30 59	TB 5 B 1	1 306							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 13 91** — **18689**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 13 91			18689							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	132	COTE MAUFAIT	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	133	COTE MAUFAIT	0 58 67	0 58 67	B 1	587							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	138	COTE MAUFAIT	0 25 55	0 00 12	TB 3	11							
				0 10 03	TB 4	928							
				0 15 40	B 1	154							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	239	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 42 53	0 42 53	B 1	425							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	241	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 23 77	0 23 77	B 1	238							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	243	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 13	0 19 13	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	272	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 56	0 00 04	TB 4	4							
				0 27 52	B 1	275							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	380	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 80	0 20 80	B 1	208							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	501	LE COURROY	0 21 87	0 00 44	TB 4	41							
				0 21 43	B 1	214							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	502	LE COURROY	0 20 39	0 01 16	TB 4	107							
				0 19 23	B 1	192							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	505	LE COURROY	0 20 24	0 01 08	TB 4	100							
				0 19 16	B 1	192							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 7 28 22** — **22894**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 2

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	7 28 22			22894							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	5	LES VILLERES	8 56 80	7 57 65	TR 2	73871							
				0 99 15	TR 3	9419							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZA	18	LES ARNATES	11 41 00	5 13 30	TR 2	50047							
				0 48 58	TR 3	4615							
				5 38 86	TB 3	51192							
				0 40 26	TB 4	3724							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZA	19	LES ARNATES	10 40 00	6 01 39	TR 2	58636							
				2 04 20	TB 3	19399							
				2 34 41	TB 4	21683							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZC	1	LA GRANGE BRULEE	12 47 10	8 83 62	TR 1	88362							
				0 10 87	TR 2	1060							
				3 52 61	TB 3	33498							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZC	2	LA GRANGE BRULEE	0 90 10	0 80 64	TR 1	8064							
				0 07 09	TR 2	691							
				0 02 37	TB 3	225							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	8	L AUGE	6 50 60	6 50 60	TB 2	63434							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**57 53 82**			**510814**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 28 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
A	455	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 76 05	0 76 05	TB 4	7035							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
A	457	HAUT DU CHEMIN DE TRAINEL	0 24 95	0 24 95	TB 4	2308							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	51	LE COURROY	0 24 81	0 24 81	B 1	248							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	54	LE COURROY	0 25 00	0 25 00	B 1	250							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	56	LE COURROY	0 33 96	0 11 74 0 22 22	TB 4 B 1	1086 222							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	57	LE COURROY	0 62 60	0 00 02 0 62 58	TB 4 B 1	2 626							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	59	LE COURROY	0 63 14	0 19 02 0 38 71 0 05 41	TB 3 TB 4 TB 5	1807 3581 487							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	122	COTE MAUFAIT	0 46 04	0 00 01 0 46 03	TB 5 B 1	1 460							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	123	COTE MAUFAIT	0 11 70	0 11 70	B 1	117							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	126	COTE MAUFAIT	0 15 06	0 00 01 0 15 05	TB 5 B 1	1 151							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												
C	131	COTE MAUFAIT	0 30 60	0 00 01 0 30 59	TB 5 B 1	1 306							
	Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et												

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 4 13 91** — **18689**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4 13 91			18689							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	132	COTE MAUFAIT	0 33 80	0 33 80	B 1	338							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	133	COTE MAUFAIT	0 58 67	0 58 67	B 1	587							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	138	COTE MAUFAIT	0 25 55	0 00 12	TB 3	11							
				0 10 03	TB 4	928							
				0 15 40	B 1	154							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	239	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 42 53	0 42 53	B 1	425							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	241	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 23 77	0 23 77	B 1	238							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	243	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 13	0 19 13	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	272	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 56	0 00 04	TB 4	4							
				0 27 52	B 1	275							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	380	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 80	0 20 80	B 1	208							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	501	LE COURROY	0 21 87	0 00 44	TB 4	41							
				0 21 43	B 1	214							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	502	LE COURROY	0 20 39	0 01 16	TB 4	107							
				0 19 23	B 1	192							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	505	LE COURROY	0 20 24	0 01 08	TB 4	100							
				0 19 16	B 1	192							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 7 28 22** — **22894**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 2

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1810

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	7 28 22			22894							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	5	LES VILLERES	8 56 80	7 57 65	TR 2	73871							
				0 99 15	TR 3	9419							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZA	18	LES ARNATES	11 41 00	5 13 30	TR 2	50047							
				0 48 58	TR 3	4615							
				5 38 86	TB 3	51192							
				0 40 26	TB 4	3724							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZA	19	LES ARNATES	10 40 00	6 01 39	TR 2	58636							
				2 04 20	TB 3	19399							
				2 34 41	TB 4	21683							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZC	1	LA GRANGE BRULEE	12 47 10	8 83 62	TR 1	88362							
				0 10 87	TR 2	1060							
				3 52 61	TB 3	33498							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZC	2	LA GRANGE BRULEE	0 90 10	0 80 64	TR 1	8064							
				0 07 09	TR 2	691							
				0 02 37	TB 3	225							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	8	L AUGE	6 50 60	6 50 60	TB 2	63434							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**57 53 82**			**510814**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 28 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1810
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	191	CHEMIN AUX ANES	0 64 89	0 12 73	TB 1	1273							
				0 10 19	TB 2	994							
				0 25 32	TB 3	2405							
				0 16 65	TB 4	1540							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	192	CHEMIN AUX ANES	0 38 10	0 07 60	TB 1	760							
				0 05 93	TB 2	578							
				0 14 77	TB 3	1403							
				0 09 80	TB 4	907							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	197	CHEMIN AUX ANES	1 26 32	0 27 36	TB 1	2736							
				0 18 04	TB 2	1759							
				0 48 43	TB 3	4601							
				0 32 49	TB 4	3005							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	198	CHEMIN AUX ANES	0 28 74	0 06 24	TB 1	624							
				0 04 23	TB 2	412							
				0 11 11	TB 3	1055							
				0 07 16	TB 4	662							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	199	CHEMIN AUX ANES	0 45 44	0 10 03	TB 1	1003							
				0 06 90	TB 2	673							
				0 17 46	TB 3	1659							
				0 11 05	TB 4	1022							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	200	CHEMIN AUX ANES	0 45 76	0 10 61	TB 1	1061							
				0 06 90	TB 2	673							
				0 17 28	TB 3	1642							
				0 10 97	TB 4	1015							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	283	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 67	0 15 13	TB 1	1513							
				0 12 54	TB 3	1191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 76 92** — **36166**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	3 76 92			36166							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	312	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 64	0 27 64	TB 1	2764							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	508	CHEMIN AUX ANES	0 72 70	0 18 23	TB 1	1823							
				0 10 81	TB 2	1054							
				0 26 02	TB 3	2472							
				0 17 64	TB 4	1632							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	14	FIN DES TOMES	6 63 10	0 24 96	TR 2	2434							
				1 05 44	TR 3	10017							
				3 22 77	TB 3	30663							
				1 89 64	TB 4	17542							
				0 20 29	TB 5	1826							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	15	FIN DES TOMES	1 54 10	0 53 26	TR 3	5060							
				0 96 65	TB 3	9182							
				0 04 19	TB 4	388							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	16	FIN DES TOMES	0 89 40	0 36 24	TR 3	3443							
				0 49 32	TB 3	4685							
				0 03 84	TB 4	355							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	18	LES CHAMPIGNOTS	4 87 60	4 87 60	TR 2	47541							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZD	10	CHEMIN DE VILLEMAUR	5 44 80	1 27 16	TR 1	12716							
				2 50 23	TR 2	24397							
				1 67 41	TB 3	15904							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	6	CHAMP MASSON	4 10 90	3 22 75	TR 2	31468							
				0 88 15	TR 3	8374							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 28 27 16** — **271906**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	28 27 16			271906							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	24	CHEMIN AUX ANES	9 63 60	1 51 77	TR 2	14798							
				0 44 62	TB 2	4350							
				2 62 00	TB 3	24890							
				5 05 21	TB 4	46732							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZE	25	CHEMIN AUX ANES	0 89 50	0 01 44	TR 2	140							
				0 28 93	TB 3	2748							
				0 59 13	TB 4	5470							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	12	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 18 00	0 18 00	TB 3	1710							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**38 98 26**			**372744**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 18 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	191	CHEMIN AUX ANES	0 64 89	0 12 73	TB 1	1273							
				0 10 19	TB 2	994							
				0 25 32	TB 3	2405							
				0 16 65	TB 4	1540							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	192	CHEMIN AUX ANES	0 38 10	0 07 60	TB 1	760							
				0 05 93	TB 2	578							
				0 14 77	TB 3	1403							
				0 09 80	TB 4	907							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	197	CHEMIN AUX ANES	1 26 32	0 27 36	TB 1	2736							
				0 18 04	TB 2	1759							
				0 48 43	TB 3	4601							
				0 32 49	TB 4	3005							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	198	CHEMIN AUX ANES	0 28 74	0 06 24	TB 1	624							
				0 04 23	TB 2	412							
				0 11 11	TB 3	1055							
				0 07 16	TB 4	662							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	199	CHEMIN AUX ANES	0 45 44	0 10 03	TB 1	1003							
				0 06 90	TB 2	673							
				0 17 46	TB 3	1659							
				0 11 05	TB 4	1022							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	200	CHEMIN AUX ANES	0 45 76	0 10 61	TB 1	1061							
				0 06 90	TB 2	673							
				0 17 28	TB 3	1642							
				0 10 97	TB 4	1015							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	283	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 67	0 15 13	TB 1	1513							
				0 12 54	TB 3	1191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 76 92** — **36166**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 1

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
		REPORT	3 76 92			36166							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	312	CHAMP AUX OISEAUX	0 27 64	0 27 64	TB 1	2764							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	508	CHEMIN AUX ANES	0 72 70	0 18 23	TB 1	1823							
				0 10 81	TB 2	1054							
				0 26 02	TB 3	2472							
				0 17 64	TB 4	1632							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	14	FIN DES TOMES	6 63 10	0 24 96	TR 2	2434							
				1 05 44	TR 3	10017							
				3 22 77	TB 3	30663							
				1 89 64	TB 4	17542							
				0 20 29	TB 5	1826							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	15	FIN DES TOMES	1 54 10	0 53 26	TR 3	5060							
				0 96 65	TB 3	9182							
				0 04 19	TB 4	388							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZB	16	FIN DES TOMES	0 89 40	0 36 24	TR 3	3443							
				0 49 32	TB 3	4685							
				0 03 84	TB 4	355							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	18	LES CHAMPIGNOTS	4 87 60	4 87 60	TR 2	47541							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZD	10	CHEMIN DE VILLEMAUR	5 44 80	1 27 16	TR 1	12716							
				2 50 23	TR 2	24397							
				1 67 41	TB 3	15904							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	6	CHAMP MASSON	4 10 90	3 22 75	TR 2	31468							
				0 88 15	TR 3	8374							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 28 27 16** — **271906**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	28 27 16			271906							
COMMUNE DE CHARMOY													
ZE	24	CHEMIN AUX ANES	9 63 60	1 51 77	TR 2	14798							
				0 44 62	TB 2	4350							
				2 62 00	TB 3	24890							
				5 05 21	TB 4	46732							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZE	25	CHEMIN AUX ANES	0 89 50	0 01 44	TR 2	140							
				0 28 93	TB 3	2748							
				0 59 13	TB 4	5470							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZH	12	LE HAUT DE MONTALLEBEAU	0 18 00	0 18 00	TB 3	1710							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER		**TOTAUX :**	**38 98 26**			**372744**							

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 18 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1820
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	22	LE MOULIN A VENT	8 25 29	8 01 32 0 23 97	TR 2 TB 3	78129 2277							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 8 25 29** — **80406**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1880
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZB	22	LE MOULIN A VENT	8 25 29	8 01 32 0 23 97	TR 2 TB 3	78129 2277							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 8 25 29** — **80406**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1880
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	305	LES CHANATS	0 26 75	0 15 61	TR 3	1483							
				0 11 14	TB 3	1058							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
B	309	LA PIERRE AU COIN	1 10 27	0 93 61	TR 3	8893							
				0 16 66	TB 3	1583							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	242	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 14	0 19 14	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	260	CHAMP AUX OISEAUX	0 32 23	0 32 23	B 1	322							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	366	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 39	0 08 54	TB 1	854							
				0 03 68	TB 2	359							
				0 08 17	TB 3	776							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	367	CHAMP AUX OISEAUX	0 83 40	0 00 08	TB 3	8							
				0 83 32	B 1	833							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	373	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 71	0 18 84	TB 1	1884							
				0 02 74	TB 2	267							
				0 00 13	TB 3	12							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	374	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 82	0 30 39	TB 1	3039							
				0 05 43	TB 2	529							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	375	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 75	0 10 23	TB 1	1023							
				0 02 52	TB 2	246							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 62 46** — **23360**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 62 46			23360							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	385	CHAMP AUX OISEAUX	0 28 75	0 26 92 0 01 83	TB 2 TB 3	2625 174							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	387	CHAMP AUX OISEAUX	0 30 25	0 28 79 0 01 46	TB 2 TB 3	2807 139							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	388	CHAMP AUX OISEAUX	0 23 90	0 22 90 0 01 00	TB 2 TB 3	2233 95							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	389	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 51	0 21 86 0 00 65	TB 2 TB 3	2131 62							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	491	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 65	0 18 79 0 02 86	TB 1 TB 2	1879 279							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	16	LES CHAMPIGNOTS	1 20 80	1 20 80	TR 1	12080							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	4	CHAMP MASSON	3 07 80	2 07 40 1 00 40	TR 2 TR 3	20222 9538							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	11	LES POINTES	4 09 90	2 06 63 1 14 65 0 88 62	TR 2 TR 3 TB 3	20146 10892 8419							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	12	L AUGE	3 85 70	0 22 14 3 63 56	TR 2 TB 2	2159 35447							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 17 13 72** — **154687**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	17 13 72			154687							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	13	L AUGE	2 30 70	0 26 10 2 04 60	TR 2 TB 2	2545 19949							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	14	L AUGE	0 99 10	0 14 28 0 84 82	TR 2 TB 2	1392 8270							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	15	L AUGE	0 21 50	0 03 50 0 18 00	TR 2 TB 2	341 1755							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	7	BROSPRURE	2 59 60	2 32 55 0 27 05	TB 1 TB 3	23255 2570							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZK	8	BROSPRURE	0 89 80	0 53 25 0 36 55	TB 1 TB 3	5325 3472							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**24 14 42**		**223561**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	305	LES CHANATS	0 26 75	0 15 61	TR 3	1483							
				0 11 14	TB 3	1058							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
B	309	LA PIERRE AU COIN	1 10 27	0 93 61	TR 3	8893							
				0 16 66	TB 3	1583							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	242	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 14	0 19 14	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	260	CHAMP AUX OISEAUX	0 32 23	0 32 23	B 1	322							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	366	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 39	0 08 54	TB 1	854							
				0 03 68	TB 2	359							
				0 08 17	TB 3	776							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	367	CHAMP AUX OISEAUX	0 83 40	0 00 08	TB 3	8							
				0 83 32	B 1	833							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	373	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 71	0 18 84	TB 1	1884							
				0 02 74	TB 2	267							
				0 00 13	TB 3	12							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	374	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 82	0 30 39	TB 1	3039							
				0 05 43	TB 2	529							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	375	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 75	0 10 23	TB 1	1023							
				0 02 52	TB 2	246							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 62 46** — **23360**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 62 46			23360							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	385	CHAMP AUX OISEAUX	0 28 75	0 26 92 0 01 83	TB 2 TB 3	2625 174							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	387	CHAMP AUX OISEAUX	0 30 25	0 28 79 0 01 46	TB 2 TB 3	2807 139							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	388	CHAMP AUX OISEAUX	0 23 90	0 22 90 0 01 00	TB 2 TB 3	2233 95							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	389	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 51	0 21 86 0 00 65	TB 2 TB 3	2131 62							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	491	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 65	0 18 79 0 02 86	TB 1 TB 2	1879 279							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	16	LES CHAMPIGNOTS	1 20 80	1 20 80	TR 1	12080							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	4	CHAMP MASSON	3 07 80	2 07 40 1 00 40	TR 2 TR 3	20222 9538							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	11	LES POINTES	4 09 90	2 06 63 1 14 65 0 88 62	TR 2 TR 3 TB 3	20146 10892 8419							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	12	L AUGE	3 85 70	0 22 14 3 63 56	TR 2 TB 2	2159 35447							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 17 13 72** — **154687**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	17 13 72			154687							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	13	L AUGE	2 30 70	0 26 10 2 04 60	TR 2 TB 2	2545 19949							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	14	L AUGE	0 99 10	0 14 28 0 84 82	TR 2 TB 2	1392 8270							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	15	L AUGE	0 21 50	0 03 50 0 18 00	TR 2 TB 2	341 1755							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	7	BROSPRURE	2 59 60	2 32 55 0 27 05	TB 1 TB 3	23255 2570							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZK	8	BROSPRURE	0 89 80	0 53 25 0 36 55	TB 1 TB 3	5325 3472							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**24 14 42**		**223561**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	305	LES CHANATS	0 26 75	0 15 61	TR 3	1483							
				0 11 14	TB 3	1058							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
B	309	LA PIERRE AU COIN	1 10 27	0 93 61	TR 3	8893							
				0 16 66	TB 3	1583							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	242	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 14	0 19 14	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	260	CHAMP AUX OISEAUX	0 32 23	0 32 23	B 1	322							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	366	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 39	0 08 54	TB 1	854							
				0 03 68	TB 2	359							
				0 08 17	TB 3	776							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	367	CHAMP AUX OISEAUX	0 83 40	0 00 08	TB 3	8							
				0 83 32	B 1	833							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	373	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 71	0 18 84	TB 1	1884							
				0 02 74	TB 2	267							
				0 00 13	TB 3	12							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	374	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 82	0 30 39	TB 1	3039							
				0 05 43	TB 2	529							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	375	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 75	0 10 23	TB 1	1023							
				0 02 52	TB 2	246							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 62 46** — **23360**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 62 46			23360							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	385	CHAMP AUX OISEAUX	0 28 75	0 26 92 0 01 83	TB 2 TB 3	2625 174							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	387	CHAMP AUX OISEAUX	0 30 25	0 28 79 0 01 46	TB 2 TB 3	2807 139							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	388	CHAMP AUX OISEAUX	0 23 90	0 22 90 0 01 00	TB 2 TB 3	2233 95							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	389	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 51	0 21 86 0 00 65	TB 2 TB 3	2131 62							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	491	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 65	0 18 79 0 02 86	TB 1 TB 2	1879 279							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	16	LES CHAMPIGNOTS	1 20 80	1 20 80	TR 1	12080							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	4	CHAMP MASSON	3 07 80	2 07 40 1 00 40	TR 2 TR 3	20222 9538							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	11	LES POINTES	4 09 90	2 06 63 1 14 65 0 88 62	TR 2 TR 3 TB 3	20146 10892 8419							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	12	L AUGE	3 85 70	0 22 14 3 63 56	TR 2 TB 2	2159 35447							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 17 13 72** — **154687**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	17 13 72			154687							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	13	L AUGE	2 30 70	0 26 10 2 04 60	TR 2 TB 2	2545 19949							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	14	L AUGE	0 99 10	0 14 28 0 84 82	TR 2 TB 2	1392 8270							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	15	L AUGE	0 21 50	0 03 50 0 18 00	TR 2 TB 2	341 1755							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	7	BROSPRURE	2 59 60	2 32 55 0 27 05	TB 1 TB 3	23255 2570							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZK	8	BROSPRURE	0 89 80	0 53 25 0 36 55	TB 1 TB 3	5325 3472							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**24 14 42**		**223561**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
B	305	LES CHANATS	0 26 75	0 15 61	TR 3	1483							
				0 11 14	TB 3	1058							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
B	309	LA PIERRE AU COIN	1 10 27	0 93 61	TR 3	8893							
				0 16 66	TB 3	1583							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	242	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 19 14	0 19 14	B 1	191							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	260	CHAMP AUX OISEAUX	0 32 23	0 32 23	B 1	322							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	366	CHAMP AUX OISEAUX	0 20 39	0 08 54	TB 1	854							
				0 03 68	TB 2	359							
				0 08 17	TB 3	776							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	367	CHAMP AUX OISEAUX	0 83 40	0 00 08	TB 3	8							
				0 83 32	B 1	833							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	373	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 71	0 18 84	TB 1	1884							
				0 02 74	TB 2	267							
				0 00 13	TB 3	12							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	374	CHAMP AUX OISEAUX	0 35 82	0 30 39	TB 1	3039							
				0 05 43	TB 2	529							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	375	CHAMP AUX OISEAUX	0 12 75	0 10 23	TB 1	1023							
				0 02 52	TB 2	246							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 1 — **A REPORTER : 3 62 46** — **23360**

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 1

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3 62 46			23360							
COMMUNE DE CHARMOY													
C	385	CHAMP AUX OISEAUX	0 28 75	0 26 92 0 01 83	TB 2 TB 3	2625 174							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	387	CHAMP AUX OISEAUX	0 30 25	0 28 79 0 01 46	TB 2 TB 3	2807 139							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	388	CHAMP AUX OISEAUX	0 23 90	0 22 90 0 01 00	TB 2 TB 3	2233 95							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	389	CHAMP AUX OISEAUX	0 22 51	0 21 86 0 00 65	TB 2 TB 3	2131 62							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
C	491	CHAMP AUX OISEAUX	0 21 65	0 18 79 0 02 86	TB 1 TB 2	1879 279							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	16	LES CHAMPIGNOTS	1 20 80	1 20 80	TR 1	12080							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	4	CHAMP MASSON	3 07 80	2 07 40 1 00 40	TR 2 TR 3	20222 9538							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZE	11	LES POINTES	4 09 90	2 06 63 1 14 65 0 88 62	TR 2 TR 3 TB 3	20146 10892 8419							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	12	L AUGE	3 85 70	0 22 14 3 63 56	TR 2 TB 2	2159 35447							
		Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											

FEUILLET N° 2 — **A REPORTER : 17 13 72** — **154687**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 2

Logiciel INTEGREM

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	17 13 72			154687							
COMMUNE DE BOURDENAY													
ZL	13	L AUGE	2 30 70	0 26 10 2 04 60	TR 2 TB 2	2545 19949							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	14	L AUGE	0 99 10	0 14 28 0 84 82	TR 2 TB 2	1392 8270							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZL	15	L AUGE	0 21 50	0 03 50 0 18 00	TR 2 TB 2	341 1755							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
COMMUNE DE FAY LES MARCILLY													
ZK	7	BROSPRURE	2 59 60	2 32 55 0 27 05	TB 1 TB 3	23255 2570							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
ZK	8	BROSPRURE	0 89 80	0 53 25 0 36 55	TB 1 TB 3	5325 3472							
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et													
FEUILLET N° 3 ET DERNIER			**TOTAUX :**	**24 14 42**		**223561**							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1960
FEUILLET N° 3 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 1980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	236	CHEMIN DES CHARBONNIERS	0 34 05	0 34 05	B 1	341							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 34 05 341**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 1980
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 2000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
ZA	4	LES VILLERES	6 76 40	5 86 18	TR 2	57153							
				0 90 22	TR 3	8571							
Bail à long terme au profit de la SCEA de la Poterie													

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 6 76 40 — 65724**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 2000
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 2040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	183	CHEMIN AUX ANES	0 58 15	0 08 77	TB 1	877							
				0 13 99	TB 2	1364							
				0 11 80	TB 3	1121							
				0 23 59	TB 4	2182							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	8	LA GRANGE BRULEE	1 83 90	1 83 90	TR 2	17930							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZD	14	CHEMIN DE VILLEMAUR	5 20 60	2 87 58	TB 2	28039							
				2 33 02	TB 3	22137							
		Convention de servitude relative à l'établissement d'artères souterraines de télécommunication avec France											

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 7 62 65** — **73650**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 2040
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 2040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	183	CHEMIN AUX ANES	0 58 15	0 08 77	TB 1	877							
				0 13 99	TB 2	1364							
				0 11 80	TB 3	1121							
				0 23 59	TB 4	2182							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	8	LA GRANGE BRULEE	1 83 90	1 83 90	TR 2	17930							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZD	14	CHEMIN DE VILLEMAUR	5 20 60	2 87 58	TB 2	28039							
				2 33 02	TB 3	22137							
		Convention de servitude relative à l'établissement d'artères souterraines de télécommunication avec France											

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 7 62 65** — **73650**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 2040
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 2040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE CHARMOY													
C	183	CHEMIN AUX ANES	0 58 15	0 08 77	TB 1	877							
				0 13 99	TB 2	1364							
				0 11 80	TB 3	1121							
				0 23 59	TB 4	2182							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZC	8	LA GRANGE BRULEE	1 83 90	1 83 90	TR 2	17930							
		réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et											
ZD	14	CHEMIN DE VILLEMAUR	5 20 60	2 87 58	TB 2	28039							
				2 33 02	TB 3	22137							
		Convention de servitude relative à l'établissement d'artères souterraines de télécommunication avec France											

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 7 62 65** — **73650**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 2040
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

édité le 28/08/2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

Bulletin à retourner avant le 9/10/2025, en Mairie de CHARMOY

N° de Compte : 2160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**11a**	**11b**	**12**
COMMUNE DE CHARMOY													
C	124	COTE MAUFAIT	0 22 52	0 00 01 0 22 51	TB 5 B 1	1 225							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 22 52 226**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 8 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
  F (pour désigner les biens propres de la femme),
  C (pour désigner les biens de la communauté),
  I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 9 :** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

A.F.A.F.E. DE CHARMOY
N° de Compte : 2160
FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : Anonyme
ADRESSE :

TOTAUX POUR CONTROLE :

A.F.A.F.E. DE CHARMOY

le 28/08/2025

Bulletins Individuels Mle 6 :

Parcelles de Sélection : 1-2-3-4-5-6-7-8-9
Surface Apports : 718 85 69

Valeur Apports arrondie : 6795762
Valeur Apports brute : 6795740.75
Nombre de parcelles Apports : 454
Nombre de Comptes : 65
Nombre de Pages d'Imprimés : 169